



ENSEMBLE FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE

LIVRE BLANC ASSOCIATIF POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE RÉUSSIE EN CENTRE-VAL DE LOIRE

25 FÉVRIER 2020

Soutenu par la Région





OUI, ENSEMBLE NOUS AGISSONS CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE



Figure 1 : Rencontres des associations
du 14 septembre 2019 à Blois

Notre Région a pris une initiative exceptionnelle avec le projet d'une conférence climat régionale, lancée pour la fin 2019.

Face à l'urgence climatique, cette initiative, la seule en France à l'échelle d'une région pour le moment, doit avoir effet d'entraînement.

Le mouvement associatif et citoyen doit prendre toute sa part dans cette affaire : la lutte contre le réchauffement climatique ne saurait être seulement affaire de financements et d'initiatives des collectivités territoriales et des entreprises. **Si elle n'est pas l'affaire des citoyens, la démarche de transition vers l'autonomie énergétique et de baisse drastique des gaz à effet de serre n'a aucune chance d'aboutir.**

Le présent document fait suite aux rencontres que nos associations soutenues par le Conseil Régional, ont organisées, le 6 juillet à Vierzon et le 14 septembre dernier à Blois.

Bon nombre de participants à ces rencontres ont poursuivi la réflexion entamée en ateliers, sans sous-estimer les difficultés et les obstacles qui se présentent.

Ce Livre Blanc associatif, porté par les associations signataires se veut une étape dans les négociations de la COP régionale.

Nous espérons sincèrement que les propositions qu'il contient seront entendues et nous tenons à remercier tous ceux qui se sont investis dans les différents ateliers thématiques.

Pour le collectif des associations :
**Jean-François HOGU, Co-Président
Virage Énergie Centre-Val de Loire
Jacques PALLAS, Co-Président Virage
Énergie Berry.**

SOMMAIRE

UN CONTEXTE RÉELLEMENT ALARMANT	4
Que faire dans notre région pour éviter la catastrophe climatique ?	5
En finir avec les engagements non tenus	5
Associations et collectifs climat : des partenaires engagés, représentatifs, exigeants	5
La rencontre des associations le 14 septembre 2019 à Blois	7
Une force de proposition	7
Une force qui ne se contente pas d'engagements vagues et généraux	7
AGRICULTURE ET ALIMENTATION	11
Chiffres-clé	11
Enjeux majeurs : objectifs à poursuivre	11
AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES	18
Chiffres-clé	18
La planification : une démarche ouverte, indispensable à la transition écologique	18
Des centre-villes et centres-bourgs désertés	20
Agir sur les causes de l'étalement urbain	21
Des bâtiments publics exemplaires	21
La gestion des ressources en eau	22
Un programme « Loire » visible et mieux coordonné	22
Vers une « éco-conditionnalité » des aides régionales	22
HABITAT ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE	24
Enjeux et objectifs	24
Obstacles à lever, leviers à actionner et acteurs concernés	25
Idées- forces et propositions d'actions	26
Actions et territoires exemplaires	28
MOBILITÉ ET TRANSPORT	30
Objectifs à poursuivre	30
Obstacles à lever, leviers à actionner et acteurs concernés	30
Idées-forces et propositions d'actions	33
Actions et territoires exemplaires à mettre en valeur	35
DAVANTAGE D'ENR AVEC LES CITOYENS ET LES COLLECTIVITÉS	38
Objectifs à poursuivre	38
Obstacles à lever, leviers à actionner et acteurs concernés	39
Idées-forces et propositions d'actions	41
Actions et territoires exemplaires à mettre en valeur	43
SOBRIÉTÉ, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ÉVOLUTION DES MODES DE VIE	46
Enjeux et Objectifs	46
Obstacles à lever, leviers à actionner, acteurs concernés	48
Idées-forces et propositions d'actions	49
Actions et territoires exemplaires à mettre en valeur	50
UNE DEMANDE ET 4 ENGAGEMENTS MAJEURS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF RÉGIONAL	52
SIX PRIORITÉS INCONTOURNABLES POUR LE MOUVEMENT ASSOCIATIF	53
FÉDÉRATIONS ASSOCIATIVES SIGNATAIRES	54
ASSOCIATIONS DESTINATAIRES DU PROJET DE LIVRE BLANC	54

UN CONTEXTE RÉELLEMENT ALARMANT



Figure 2 : La terre vit sa période la plus chaude « Le Monde », édition du 26/07/19

Dans l'Indre, il pleut mais la sécheresse demeure

15 octobre 2019 / Danièle Bouine (Reportage)



Figure 3 : Sécheresse dans l'Indre « Reporterre », 15/10/19



Figure 4 : La sécheresse en forêt d'Orléans « La République du Centre », 6 août 2019

Philippe Marcellot, technicien forestier à l'ONF, observe à regret que 90 % des semis des chênes sessiles ont été grillés par la sécheresse.

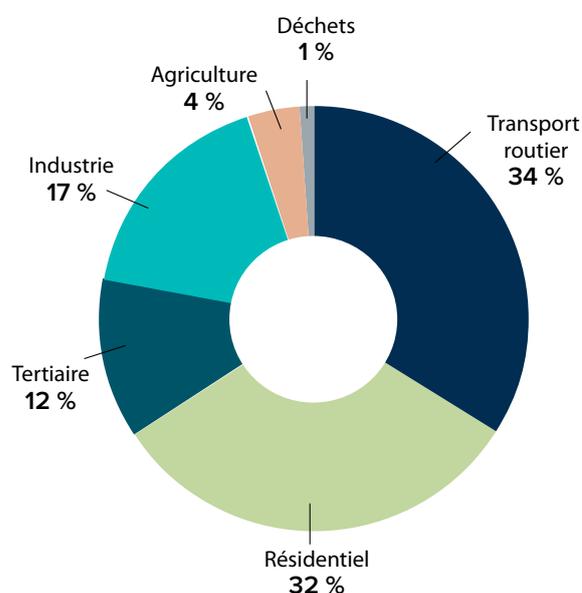
Les associations, et en particulier les associations de protection de la nature, sont bien placées pour constater sur le terrain les effets inquiétants d'une sécheresse et d'une canicule dont les travaux du GIEC nous assurent qu'elles vont se multiplier d'ici la fin du siècle, en raison du réchauffement déjà engagé de la planète : le nombre de jours annuels de canicule passera en moyenne de 1 ou 2 par an au XX^e siècle à 10 ou 20 jours par an avant la fin du XXI^e siècle.

Dans notre région, comme ailleurs, les consommations d'énergies et les émissions de Gaz à Effet de Serre ne diminuent pas : les politiques menées n'ont pas à ce jour d'effet significatif. **Nous ne sommes pas sur le bon chemin, et la COP régionale doit nous y mettre le plus vite possible !**

Les consommations régionales d'énergies

Actuellement, les secteurs résidentiels et tertiaires représentent le plus gros poste de la consommation d'énergie (44 % du total), devant les transports (environ 34 % du total). Le poids de l'industrie (17 %) et de l'agriculture (4 %) sont plus modestes.

Consommation d'énergie finale par secteur

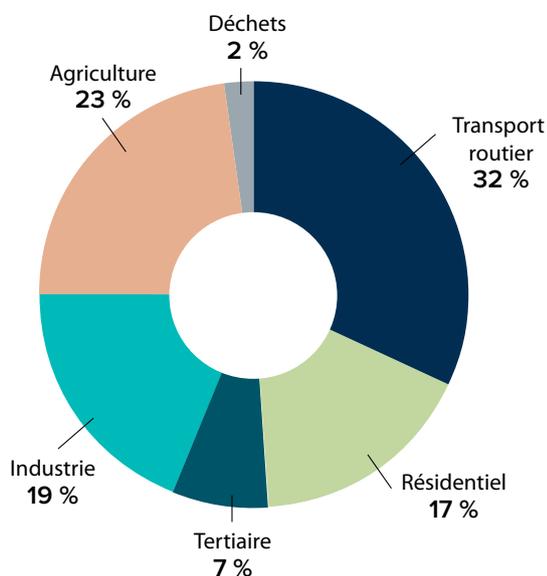


Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2016 (juin 2019)

Les émissions de gaz à effet de serre

Pour ce qui est des émissions régionales de Gaz à effet de Serre (GES), les transports sont le plus gros émetteur (32 %), les secteurs résidentiel et tertiaire (24 %) sont juste devant l'agriculture (23 %), puis l'industrie (19 %).

Émissions de GES par secteur en Région Centre-Val-de-Loire



Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2016 (juin 2019)

QUE FAIRE DANS NOTRE RÉGION POUR ÉVITER LA CATASTROPHE CLIMATIQUE ?

Notre région, nos territoires ne peuvent pas à eux seuls influencer sur le cours des événements planétaires, mais ils peuvent au moins prendre toute leur part dans la limitation prévue dans les accords de Paris, pour limiter la hausse des températures.

Pour cela, selon le projet de SRADDET¹ 2019, dans une perspective «100 % renouvelable en 2050» il nous faut :

¹ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

1. Diviser au moins par 2 les consommations d'énergie.
2. Diviser par 4 à 6 les émissions de GES.

La gravité de la situation justifierait, selon certains, la mise en place d'une véritable économie de guerre. Mais, outre que celle-ci ne pourrait être décidée qu'à l'échelon national, nous, associations, pensons qu'un premier pas significatif serait déjà de se donner une règle du jeu claire pour la COP régionale :

EN FINIR AVEC LES ENGAGEMENTS NON TENUS

La lutte contre le dérèglement climatique est le domaine champion des engagements non respectés... jusqu'à maintenant, tout se passe comme si les engagements pris par les partenaires (État, Région, collectivités, entreprises...) en matière de climat et d'énergie n'avaient pas vocation à être respectés, qu'il s'agisse des Agendas 21, Plans Climat Air Énergie Territoriaux, loi de 2015 sur la transition énergétique, plans de résorption des «passoires énergétiques», etc. On prend des engagements, puis on constate qu'ils ne sont pas tenus, puis on en prend d'autres... et on recommence !

Nos associations demandent donc expressément que la COP régionale, comporte exclusivement des engagements vérifiables, avec des budgets, des partenaires associés; et que l'on précise ce que l'on fera en cas de dérive par rapport aux objectifs...

ASSOCIATIONS ET COLLECTIFS CLIMAT : DES PARTENAIRES ENGAGÉS, REPRÉSENTATIFS, EXIGEANTS

Porte-voix des dynamiques associatives, le Mouvement Associatif Centre-Val de Loire représente près de 25 000 associations (soit une sur

UN CONTEXTE RÉELLEMENT ALARMANT

deux environ). La thématique du développement est l'une des plus importantes, et en particulier les enjeux liés à la qualité de l'alimentation. Le mouvement associatif propose aux associations des outils de gestion modernes, et de formation des bénévoles, assure la promotion d'un pacte social et écologique « Pacte pour le pouvoir de vivre », et la promotion d'appels à projets liés à la transition écologique.

In'Pact Centre coordonne un réseau régional composé d'une quinzaine d'associations (ex. : Terre de Liens, Accueil Paysan, BioCentre...) dont l'objectif est de favoriser des projets agricoles et ruraux durables.

La FNE Centre-Val de Loire représente la Fédération Régionale des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement. Ses missions sont la protection, la conservation et la restauration de la biodiversité dans une perspective de développement durable.

Forte des 16 associations locales qui lui sont affiliées, elle est reconnue comme l'interlocutrice des collectivités et administrations en région Centre-Val de Loire.

Les collectifs citoyens pour le climat (« Il est encore temps Orléans », « Collectif Touraine Climat », collectifs lycéens, Extinction Rébellion, Action non violente COP 21, etc.) organisent des manifestations et marches pour le climat qui ont mobilisé des milliers de personnes dans la région, en particulier depuis deux ans.



Figure 5 : Affiche marche pour le climat de l'association « Il est encore temps Orléans »

Les associations « **Virage Énergie** » ont avancé dès 2015 l'idée d'un scénario régional de transition énergétique. Elles ont ensuite été partenaires de l'institut Négawatt, pour l'écriture du scénario « 100 % d'énergies renouvelables en 2050 », outil de prospective au service d'une transition écologique responsable.



Figure 6 : Scénario 100 % renouvelable réalisé par l'institut Négawatt en collaboration avec Virage Énergie Centre-Val de Loire

La **diversité associative** que nous représentons est forte : elle couvre des champs d'action comme le développement d'une agriculture pourvoyeuse d'emplois, source d'une alimentation saine et respectueuse des sols, du bien-être animal et de la biodiversité (réseau In'pact, Biocentre) en passant par la lutte contre la précarité (Soliha, Secours Catholique...); la protection de l'environnement (réseau FNE); le Mouvement Associatif Régional qui fédère un nombre important d'associations de tous types; des mouvements plus récents comme Extinction Rébellion; des associations engagées dans l'éducation (Ligue de l'enseignement, FCPE, etc.)...

Les exigences de la crise climatique et de l'effondrement de la biodiversité imposent un travail commun dans des domaines plus nombreux, à cheval sur plusieurs compétences, et aussi de démultiplier les actions.

LA RENCONTRE DES ASSOCIATIONS LE 14 SEPTEMBRE 2019 À BLOIS

L'essentiel des idées développées dans la présente brochure sont issues des ateliers de réflexion qui ont eu lieu lors de cette rencontre à Blois. Elles sont ici mises en forme, développées et hiérarchisées.



Figure 7 : Rencontre des associations le 14 septembre à Blois

300 personnes ont été conviées appartenant à des associations départementales, fédérées ou non dans des réseaux régionaux, des collectifs plus récents constitués autour de mobilisations; 50 personnes ont répondu à l'appel d'un premier travail d'interconnaissance et de partage autour de 6 ateliers thématiques : agriculture et alimentation, aménagement durable des territoires, mobilité et transports, rénovation de l'habitat et précarité énergétique, sobriété énergétique et évolution des modes de vie et énergies renouvelables.

UNE FORCE DE PROPOSITION

Nos associations se veulent constructives et propositives : pour chacune des 6 thématiques développées, nous prenons position, nous formulons des propositions sans chercher à dissimuler les difficultés et les obstacles, mais dans une optique avant tout constructive.

Comme indiqué plus haut («En finir avec les engagements non tenus»), nous pensons que le sujet est trop grave pour emprunter les voies, hélas habituelles, des belles déclarations, cohérentes mais non suivies d'effet...

UNE FORCE QUI NE SE CONTENTE PAS D'ENGAGEMENTS VAGUES ET GÉNÉRAUX

La lutte contre le réchauffement climatique investit fortement le champ politique et médiatique. Les événements météorologiques récents font résonner largement dans les consciences les travaux des scientifiques et notamment du GIEC. Si, vue de chez nous, l'élévation des températures moyennes du globe reste une abstraction, les inondations de 2016 en région Centre, les canicules et la sécheresse de 2019 sont une réalité vécue par tous. La menace sur la ressource en eau n'est plus une affaire de pays sous-développés ou en voie de désertification mais une affaire qui nous concerne directement.

La question du passage à l'acte, du virage 2020 et de la massification à 2030, est la question première.

Attendre ne fait qu'accroître la difficulté : plus la transition écologique sera tardive plus elle sera coûteuse et douloureuse. La floraison française de textes aux intentions louables (économie circulaire, PPE, SNBC, emballages plastiques...) peut devenir contreproductive à force d'être illisible et de n'atteindre aucuns des objectifs affichés.

Le changement de rythme et de méthode s'impose.

Cette COP régionale, nous en approuvons totalement l'idée, et nous voulons nous y investir, mais sur la base de 4 principes que nous suggérons de respecter lors des discussions et négociations.

Principe 1

EFFICACITÉ



Des actions concrètes et réalisables.

- **Des objectifs qualitatifs et chiffrés**
 - Mesurer la baisse des émissions de gaz à effet de serre correspondant aux mesures mises en œuvre et les écarts aux objectifs.
 - Évaluer les coûts financiers et humains (formations, changement de pratiques) et qui les prend en charge.
- **Des politiques publiques et des actions mesurables**
 - Critères de réussite,
 - Instruments de mesure,
 - Structure chargée d'évaluer les effets des mesures et des dispositifs mis en place.
- **Des moyens convergents pour réaliser les actions**
 - Qui investit ? Qui pilote ?
 - Quelles cohérences entre dispositifs ?
 - Qui fait fonctionner les dispositifs ?
 - Qui contrôle les résultats ?
- **Des objectifs de planification explicites et pour chaque territoire :**
 - Une adaptation des planifications dans les intercommunalités : PLUI² valant PLH³ ou SCoT⁴ valant PCAET⁵.

² Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

³ Programme Local d'Habitat

⁴ Schéma de Cohérence Territoriale

⁵ Plan Climat Air Énergie Territorial

Principe 2

EXEMPLARITÉ



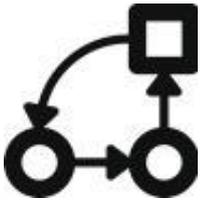
Des comportements exemplaires des « porteurs » de la COP.

- **Le Conseil Régional :**
 - Accélérer le programme de mise aux normes des Lycées et bâtiments du Conseil Régional.
 - Renforcer les « éco conditionnalités » des financements.
 - Réduire la puissance des véhicules, le nombre de kilomètres parcourus.
 - Limiter les remboursements de frais de déplacement aux puissances les plus faibles du barème des impôts.
 - Aider et inciter les agents à se déplacer en vélo/train.
 - Aider et inciter les agents à réaliser chez eux des travaux d'amélioration de la performance énergétique.
- **Les institutions publiques partenaires** de la COP (DREAL, ADEME, ANAH, CDC⁶,) pourraient avantageusement entrer dans la même logique : « d'écoconditionnalité » et la porter avec l'État sur les territoires.

⁶ Caisse des dépôts et consignations

Principe 3

ANTICIPATION



Anticiper ? C'est innover, expérimenter et débattre de ce que l'on fera si les objectifs affichés ne sont pas atteints.

Si la lutte contre le changement climatique est vraiment une priorité cela signifie que **les engagements pris à la COP**, dans un contexte de prise de conscience accrue **doivent être tenus !**

Les programmes établis à l'occasion de la COP pourraient, selon nous, faire l'objet d'engagements fermes et de procédures correctives : si les objectifs ne sont pas atteints, des moyens supplémentaires devraient être discutés et dégagés pour « redresser le tir ». Le conseil scientifique mis en place pourrait procéder à une première évaluation des résultats en 2021 et la session suivante du Conseil Régional serait invitée à en tenir compte en choisissant avec ses partenaires les dispositions pour revenir à la trajectoire initialement fixée.

Principe 4

PARTICIPATION



Les engagements de la COP régionale seront balayés si...

...la COP n'est qu'une affaire d'intellectuels ou de technocrates, prêchant chacun pour leur paroisse.

Les engagements de la COP seront balayés si tout se passe via internet, dans le monde virtuel des écrans, et pas dans la vraie vie des gens. **Nous demandons un effort massif que les associations sont prêtes à relayer et amplifier** en milieu scolaire, dans les lycées et chez les citoyens.

En appliquant le principe suivant : Ce sont les plus éloignés et les plus défavorisés qui doivent faire l'objet du plus gros effort d'éducation et de participation.

Nous demandons une juste répartition géographique et sociale de l'effort, et nous proposons trois critères :

- Priorité aux secteurs ruraux isolés et en difficulté,
- Priorité aux quartiers HLM en difficulté,
- Priorité aux « précaires énergétiques ».

Nous demandons un effort massif en matière de participation sur les territoires ainsi que de manière professionnelle et innovante au sein d'ACTE (Assemblée pour le climat et la transition énergétique).

EN RÉSUMÉ :

Agriculture et alimentation

- **Le système agricole et alimentaire en France = 1/3 des émissions de GES.**
 - L'agriculture régionale compte + de 50 % de la SAU⁷ en céréales. Elle est **plus vulnérable qu'ailleurs** aux effets du changement climatique (sécheresses, canicules, baisse des ressources en eau).
 - **Le bio = un peu plus de 3 % de la SAU seulement, chiffre inférieur à la moyenne nationale.**
- ✓ **Planifier la baisse des émissions de GES et faire de l'agriculture un secteur de production d'énergies renouvelables.**
 - ✓ **Rapprocher production et consommation pour améliorer le bilan carbone.**
 - ✓ **Améliorer la qualité de l'alimentation proposée aux consommateurs.**

Observations, demandes, propositions

- **Augmenter** la part des **surfaces de production alimentaire** de proximité, si possible bio.
- **Améliorer / massifier les aides à l'installation conversion en bio.**
- Promouvoir un remembrement **inverse** (petites exploitations à partir de grandes surfaces) autour des bassins de consommation.
- **Mieux lutter contre l'artificialisation des sols**, et limiter le nombre de serres chauffées.
- Faire connaître, débattre et intégrer les objectifs du scénario **AFTERRES 2050**.
- **Accompagner les collectivités** et les producteurs pour les projets de **restauration collective** (produits locaux et bio et augmentation de la part des protéines végétales).
- Veiller à ce que **les PAAT⁸** intègrent, avec les aides et conseils adaptés aux agriculteurs, des objectifs chiffrés de **baisse des GES et de production d'EnR**.
- Ouvrir un débat public objectif sur l'agriculture et l'alimentation en dehors de « l'Open-Agri-Food » trop influencé par l'agrobusiness.

⁷ Surface agricole utile

⁸ Projet agricole et alimentaire territorial

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

CHIFFRES-CLÉ

Le système agricole et alimentaire, du champ à l'assiette, représente un tiers des émissions de Gaz à effet de serre des Français. **L'agriculture régionale**, si elle ne représente qu'une faible part de la consommation régionale d'énergie (4 %), **représente 23 % des émissions de Gaz à Effet de Serre**.

L'agriculture régionale, très spécialisée avec la moitié de la SAU (Surface Agricole Utile) dédiée aux céréales, souvent en monoculture est plus vulnérable qu'ailleurs aux **effets du changement climatique** (sécheresses, forte baisse des ressources en eau).

En région Centre-Val de Loire, l'agriculture biologique (labellisée ou en conversion), ne représente qu'un peu plus de 3 % de la SAU, soit moins de 76 000 ha sur les 2,4 millions d'ha de SAU régionale. Aucun département de la région ne figure dans les 20 départements les plus avancés.

ENJEUX MAJEURS : OBJECTIFS À POURSUIVRE

- **Protection de la biodiversité, de la ressource en eau et de la qualité des sols** et donc de l'emploi agricole, forte **amélioration de l'autonomie alimentaire et de la qualité des aliments** proposés aux consommateurs.
- **Baisse chiffrée et planifiée des émissions de GES de l'agriculture.**
- **Hausse planifiée et chiffrée des apports énergétiques renouvelables** de l'agriculture.
- Reprise en mains par le consommateur de son alimentation (nous sommes ce que nous mangeons).
- Reprise en mains par le producteur de l'agronomie et du système de production/commercialisation, dans une optique de résilience des exploitations par rapport aux aléas climatiques et économiques.

Démocratie alimentaire

Concrètement, nous proposons de créer des groupes de réflexion territoriaux sur le sujet, avec des budgets participatifs alloués, voire de créer des **maisons de l'alimentation** (écoles citoyennes sur l'alimentation, l'éducation nutritionnelle, le montage de jardins partagés, les échanges avec des producteurs, la compréhension des mesures de la PAC⁹...).

Par ailleurs, un groupe de travail régional pourrait se pencher sur le **lien entre la production d'énergies renouvelables et l'agriculture** (voir le chapitre «Production d'énergies renouvelables»).

Autonomie alimentaire

Diminuer drastiquement les distances parcourues par les produits que nous mangeons : ➔ **amélioration du bilan carbone.**

Rapprocher géographiquement la production des céréales, des légumes et des fruits des marchés de consommation : ➔ **amélioration du bilan carbone.**

Pour cela, il faut **évaluer pour chaque bassin de vie de la région son degré actuel d'autonomie, et chiffrer les progrès possibles**, dans le cadre des PAAT (Projets Agricoles et Alimentaire Territoriaux).



9 PAC : Politique agricole commune

Augmenter la part des surfaces cultivées en agriculture biologique

La conversion des exploitations vers le bio est un moyen de diminuer les émissions de GES, tout en favorisant l'autonomie alimentaire et l'amélioration de la qualité nutritionnelle des produits. Pour cela, plusieurs leviers devraient, selon nous, être actionnés : la diversification des cultures, le foncier, la formation, les aides aux conversions et installations, ainsi que les aides à la commercialisation.



Le foncier et les structures d'installation

Les SAFER (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural), EPF (Établissements Publics Fonciers) et collectivités publiques n'ont pas juridiquement les mêmes compétences.

Elles pourraient toutefois œuvrer davantage en commun avec profit, par exemple en vue d'installations groupées ou non, dans des ceintures vertes dédiées à la production alimentaire autour des bassins de consommation.

Remembrement inverse ?

Tendance : accroissement des surfaces, développement des Céréales (exportées) ET hyperspécialisation (serres légumières et produits hors sol)

Réflexion : successions sur grandes exploitations + marché porteur à proximité pour le maraîchage + friches = opportunité de faire des Petites exploitations avec des grandes

Remembrement inverse

Selon les situations, le remembrement traditionnel (regroupement de petites parcelles pour former des exploitations plus grandes et plus rentables économiquement) peut être justifié quand il s'agit de valoriser des zones de friches composées d'une multitude de petites parcelles.

Le remembrement inverse se justifie, lui, quand il s'agit d'acquérir ou de diversifier des grandes exploitations (souvent céréalières). Ce type de remembrement peut permettre des installations groupées ou non d'agriculteurs, maraîchers, arboriculteurs, petits éleveurs, etc. à proximité d'un bassin de consommation. Il s'agit de constituer ou reconstituer des « ceintures vertes productives » correspondant aux besoins du marché.

250 ha en céréales = Une seule exploitation près d'une agglomération, exportant ses produits souvent à l'étranger, et dépendant de la PAC ;

250 ha en maraîchage = 25 exploitations bio, arboriculture, petits élevages, etc. liés au marché local.

La **veille foncière** nécessaire pour faire aboutir de tels projets peut être organisée par les partenaires (collectivités, SAFER, EPF, chambres d'agriculture, associations du réseau In'Pact) dans le cadre des Projets Agricoles et Alimentaires Territoriaux, chartes agricoles, et gestion des espaces protégés (par exemple dans les ZAP : Zones Agricoles Protégées).

Les aides à l'installation / conversion

NOTRE PROPOSITION :

Pour massifier les installations en bio, nous devons sortir de «l'artisanat». Actuellement, les installations en bio sont portées par des collectivités (le plus souvent des communes) et/ou portées par le réseau In'Pact et l'association Terre de Liens. Le nombre effectif annuel d'installations est inférieur à 10 par département et par an. À ce rythme, nous n'avons aucune chance de tenir les objectifs de biodiversité et d'autonomie alimentaire évoqués plus haut.

COMMENT FAIRE ?

Associer les investissements des citoyens et des différentes collectivités.

Exemple :

Investissement citoyen (Terre de Liens, La Nef...) = 1 €

État (DRAAF, CDC ...) = 1 €

Collectivités locales (communes, communautés...) = 1 €

Conseil régional = 1 €

La formation

Les dispositifs de formation ne sont pas aujourd'hui à la hauteur des enjeux.

NOUS FORMULONS QUATRE PROPOSITIONS :

Prise en compte de la question du bilan carbone et des enjeux de la transition énergétique dans tous les programmes des établissements d'enseignement agricole (heures de cours, ateliers, stages).

Dans les lycées agricoles, renforcement des thématiques du respect des équilibres naturels (eau, biodiversité, équilibres agriculture-forêts...) et de la gestion-organisation des exploitations bio en agriculture, maraîchage, arboriculture, élevage, pépinières, etc.

Multiplication des pépinières ou couveuses d'**entreprises agricoles**, comme à Blois et Orléans, permettant aux candidats à l'installation de tester sur le terrain et en vraie grandeur leurs capacités à entrer dans le métier, sans prendre, dans un premier temps, les risques financiers liés à l'acquisition d'une exploitation.

Formation continue et encouragement des échanges entre agriculteurs autour de l'innovation en agroécologie, agroforesterie, expériences de reconversion, etc.

La lutte contre l'artificialisation des sols

C'est un élément clé de la politique foncière. D'une part, il s'agit de **pérenniser le caractère agricole des terres**, notamment péri urbaines, au travers des dispositifs de zonage dans les SCOT et PLU, de développer les Zones Agricoles Protégées (ZAP), voire les Périmètres de Protection des Espaces agricoles et Naturels (PAEN), les baux ruraux environnementaux (BRE).



Figure 8 : Photo aérienne Google de serre agricole à Saint-Denis-en-Val

D'autre part, il nous a semblé nécessaire de **limiter le nombre de serres chauffées**, fortement consommatrices d'énergie pour des productions à contre saison, souvent assorties de recours à de nombreux produits phytosanitaires. Ces installations s'assimilent de plus en plus à des installations industrielles, et, selon nous, leur développement ne doit plus être encouragé.

La commercialisation

Hors restauration collective, la commercialisation des produits alimentaires de proximité se fait aujourd'hui par les grandes surfaces, les commerces spécialisés, les marchés de plein air, les AMAP, ou directement sur les exploitations.

La forte progression de la demande de produits bio se traduit déjà par des dérives, notamment dans les hypermarchés, avec l'apparition du *bio-industriel-importé*.

NOS PROPOSITIONS :

1. Taxer le CO2 inclus dans les produits vendus (proposition «extra régionale», mais importante à faire remonter, par exemple, aux parlementaires).

2. Créer des «plateformes» de produits alimentaires de proximité et accompagner la structuration de microfilaires permettant une optimisation de l'approvisionnement, tout en garantissant une rémunération juste des producteurs.
3. Créer un label ou une charte régionale de commerce bio équitable permettant d'évaluer les effets positifs d'un produit sur le territoire.

La restauration collective

Il s'agit d'un enjeu majeur, pour lequel la demande sociale est croissante.

NOS PROPOSITIONS :

Favoriser l'accompagnement des collectivités (formation, échanges des bonnes pratiques, retour d'expérience) et l'accompagnement des producteurs qui souhaitent répondre aux demandes qualitatives de la restauration collective. Ceci pourrait conduire les collectivités territoriales à faire appliquer dans les restaurants scolaires des mesures allant au-delà de la loi EGALIM (qui préconise 50 % de produits locaux et 20 % de bio et un repas hebdomadaire végétarien), avec une augmentation progressive plus forte de la part du bio et une réflexion sur la place de la viande dans nos repas et des animaux dans le paysage.



Figure 9 : «République du Centre», novembre 2019

La production d'énergies renouvelables sur les exploitations

Cette dimension doit être intégrée aux formations délivrées aux exploitants et futurs exploitants : bilan des capacités productives des bâtiments existants et futurs en électricité renouvelable, production de chaleur solaire, bois énergie, géothermie, etc.

Chaque Projet Agricole et Alimentaire Territorial pourrait établir les hypothèses de production correspondantes à l'échelle des territoires de projet. Ces hypothèses doivent inclure des garanties permettant d'éviter les dérives toujours possibles (hangars solaires sans autre usage, cultures énergétiques prenant la place de cultures alimentaires, etc.).

NOS PROPOSITIONS :

Intégrer les objectifs du scénario ATERRES 2050 (voir schéma page suivante) dans le schéma régional biomasse. Il nous semble utile d'actualiser le scénario ATERRES régional d'ici 2021.

Former des conseillers info énergie spécialistes des exploitations agricoles.



Les Projets Agricoles et Alimentaires territoriaux (PAAT)

L'établissement de ces projets prévus par la loi doit être l'occasion d'intégrer les préoccupations et propositions formulées plus haut.

Pour cela, il nous semble important de veiller à ce que l'instance de concertation et de pilotage de ces projets soit **représentative** de toutes les parties prenantes professionnelles mais aussi de la société civile (associations de consommateurs, de protection de l'environnement, AMAP, commerce alimentaire, restauration collective...). Ce comité de pilotage devrait selon nous devenir un **lieu permanent de concertation/évaluation de la politique agricole et alimentaire du territoire, terroir par terroir, en respectant leurs spécificités.**

Par exemple, pour établir un bilan et des perspectives de production et commercialisation de produits agricoles, il ne semble pas souhaitable d'ajouter dans les statistiques, les produits du val de Mareau-aux-Prés (spécialisation arboriculture, viticulture) avec les produits des cantons de Beauce situés au nord d'Orléans (spécialisation grandes cultures céréalières), ni les produits de la Brenne et ceux de la champagne Berrichonne par exemple.



Quel rôle pour les associations ?

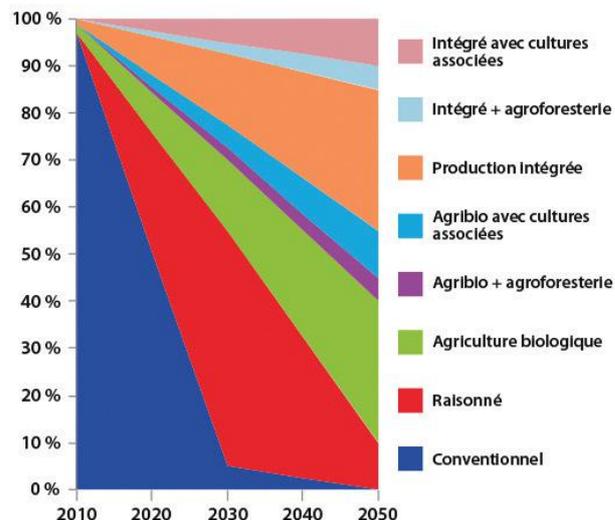
Les associations signataires du projet de Livre Blanc sont prêtes à s'investir dans les Projets Agricoles et Alimentaires Territoriaux, et à réaliser, en partenariat entre elles ou avec des bureaux d'études spécialisés, les études et les concertations nécessaires à l'établissement des programmes.

Nous rappelons qu'outre la qualité alimentaire, la **baisse chiffrée et planifiée des émissions de GES du secteur agricole (exploitation et bâtiments)** est un enjeu majeur. La production d'énergies renouvelables constitue une ressource économique d'avenir pour ce secteur. Ceci doit faire l'objet d'une approche technique et économique à laquelle nous avons l'ambition de participer.

Pour un débat public objectif

Nous demandons que des moyens soient attribués pour la tenue d'un débat public sur les enjeux agricoles et alimentaires, porté par le conseil scientifique de la COP autour des hypothèses de travail des scénarios IDDR⁹ et ATERRES il faut poser dans la région la question des grandes surfaces en céréales et de leur diversification. Ce débat public devrait se tenir hors de l'opération « Open-Agri-Food », dominée par les grandes surfaces et l'agrobusiness.

Scénario ATERRES 2050 : évolution de l'usage des surfaces agricoles entre 2010 et 2050



Source : Scénario national ATERRES 2050

⁹ Institut du Développement Durable et des Relations Internationales

EN RÉSUMÉ : Aménagement durable des territoires

LES DOCUMENTS D'URBANISME À AMÉLIORER :

- Aider les collectivités à renforcer leurs documents de planification et à les rendre cohérents avec le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et De Développement Durable des Territoires) en associant les compétences en matière de planification, d'énergie, de biodiversité et d'impact social.
- Former les élus, au moyen d'un module « urbanisme local et urgence climatique » en s'appuyant sur les réseaux de conseil existants (territoires conseil, fédération SCoT...).

METTRE FIN À LA DÉSSERTIFICATION DES CENTRES DES VILLES ET BOURGS :

- Limiter la croissance des grandes surfaces périphériques, refaire les entrées de villes et aider au retour vers les centres, des commerces, services et habitants.

IMPLIQUER DAVANTAGE LES GENS DANS L'URBANISME :

- Éducation populaire et méthodes participatives.
- Impliquer les gens : en amont des projets, en profondeur, en les formant.
- En associant les publics les plus défavorisés.
- Avec des animateurs et chercheurs compétents.

Observations, demandes, propositions

- **Limiter les grandes surfaces :**
Mettre en place un groupe de travail (élus, juristes, urbanistes...) pour préparer des mesures efficaces de limitation (planification locale, droit des sols, fiscalité, politique foncière, Commissions Départementale d'Aménagement Commercial).
- **Impliquer davantage les gens dans l'urbanisme :**
Participer à la rédaction d'un cahier des charges en vue des consultations d'études SCoT, PLU, projets urbains, pour y inclure la problématique d'implication des gens.
- **Mieux former les élus** pour hiérarchiser les réponses locales face au changement climatique : mettre en place un module « urbanisme local et urgence climatique » avec les associations d'élus et les organismes dédiés, partenaires concernés.
- **Mieux former les techniciens de l'urbanisme :** participer à la mise au point des programmes des formations universitaires au sein d'un groupe de travail transversal entre établissements d'enseignement supérieur de la région et milieux professionnels concernés.
- **Écoconditionnalité :** « filtre COP » = une règle cohérente entre État et région notamment pour tous financements publics contractuels.

AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

CHIFFRES-CLÉ

Entre 2006 et 2010, l'artificialisation des sols a augmenté de 20 % dans la région. **Chaque année, 6 600 ha de terres agricoles ont été urbanisés.**

Cela vaut tant pour les zones démographiques les plus dynamiques (malgré un ralentissement dans les métropoles) que pour celles en déprise.

Alors que les grandes surfaces voient leur modèle économique vaciller, les créations de surfaces périphériques continuent (les taux de couverture dans les villes moyennes sont parmi les plus élevés de France). Ceci va de pair avec la désertification des centres-bourgs et de villes moyennes, dont les « banlieues » pavillonnaires continuent à s'étendre.

Les inondations de 2016 ont fait plus de 182 000 sinistrés, pour un coût estimé des dommages de 1,4 milliard d'euros, dans une région fortement exposée au risque d'inondation.

Les incendies de prairies sinon de forêts ont été particulièrement importants en cette année 2019. Les arbres ont particulièrement souffert, ce qui amène à s'interroger sur le mode de gestion de la forêt qui doit continuer à jouer son rôle de puits de carbone. La ressource en eau a été menacée en 2019, accélérant une tendance inquiétante depuis 30 ans ce qui pose la question de la transformation de l'agriculture et d'une gestion adaptée du paysage.

La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) estime à **plus de 4 millions de m²** les surfaces de plancher **potentiellement disponibles** et encore non utilisées, aux abords des gares régionales. Le gouvernement a lancé un programme « cœurs de ville » et renforcé les moyens du programme habiter mieux ; mais nous sommes loin du compte pour pouvoir réellement limiter l'étalement urbain.

LA PLANIFICATION : UNE DÉMARCHE OUVERTE, INDISPENSABLE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Une planification démocratique et rigoureuse est la meilleure façon que nous ayons pour parvenir ensemble, au niveau régional et sur les territoires, à l'objectif de diminution des GES et des consommations d'énergies que nous visons. **Sans planification lisible pour le grand public**, confortée par des actes à la hauteur des intentions, **nous naviguons à l'aveugle et nous n'avons aucune chance de réussir.** Nous pouvons reprocher beaucoup de choses aux politiques et aux actes de planification : nous savons à quel point l'usage des outils de l'urbanisme est ressenti comme complexe (multiplicité et mauvaise lisibilité des dispositifs). Mais nous devons porter ensemble la transition ! Alors, faisons-le en favorisant une approche plus globale, une meilleure implication des habitants, une meilleure déclinaison entre toutes les échelles de territoires et tous les dispositifs.

L'implication des habitants dans les documents et les projets d'urbanisme

L'éducation populaire et les méthodes participatives sont une garantie de l'appropriation des projets de la collectivité par les habitants.

Concrètement, selon nous, ceci passe par une implication des habitants...

- **En amont des projets**, et pas dans des consultations lancées une fois que les projets sont « ficelés ».
- **« En profondeur »**, pour comprendre les vraies attentes qui ne s'expriment pas nécessairement spontanément.
- **Avec une formation des personnes qui veulent participer** à l'étude d'un document d'urbanisme ou d'un projet. Une véritable implication du public ne se fait ni avec des sondages sommaires, ni avec des expositions flatteuses pour l'œil.
- **Un module « urbanisme et urgence climatique » à l'attention des nouveaux élus locaux.**

La formation des habitants et l'intervention de professionnels compétents ne vont pas sans une formation des élus qui sont aux commandes des collectivités, maîtres d'ouvrage des documents d'urbanisme. Nos associations sont prêtes à participer à l'élaboration d'un **module de formation intensive des élus**, pouvant « tourner » dans les 6 départements de la région, en 2020 après les élections municipales.

Pour étudier la transition : associer compétences sur l'énergie, compétences de planification et savoirs sociologiques

Pour fabriquer des documents de planification efficaces et appropriables par les habitants, il nous paraît nécessaire d'associer ces trois compétences. Dans la plupart des cas, les documents d'urbanisme sont préparés par des équipes composées d'architectes, d'urbanistes, de géographes, d'économistes... mais on fait plus rarement appel aux savoirs sur l'énergie et aux savoirs sociologiques.

NOTRE PROPOSITION :

préparer des cahiers des charges d'études (tant des projets urbains comme la création de nouveaux quartiers d'habitation ou d'activités que des documents d'urbanisme réglementaire qui doivent les traduire ensuite dans les faits incluant les recours à ces compétences associées : savoirs de planification, savoirs énergétiques et savoirs sociologiques.

L'université pourrait élargir ses offres et ses programmes en vue de former des professionnels, spécialistes et généralistes, de la transition écologique, susceptibles d'intégrer la fonction publique territoriale ou les bureaux d'études.

DES CENTRE-VILLES ET CENTRES-BOURGS DÉSERTÉS



Figure 10 : Centre-ville d'Orléans

Les politiques des Villes Moyennes régionales, puis des cœurs de villages initiées par le conseil régional ont porté principalement sur l'aménagement des espaces publics et sur l'implantation de logements sociaux. Malheureusement, les nombreuses collectivités qui se sont insérées dans ces politiques publiques initiées par le Conseil régional avec le soutien de l'État n'ont pas empêché le désordre des périphéries de s'installer, et la désertification des centres de se poursuivre. La très forte pression des groupes commerciaux en faveur d'implantations périphériques, la guerre commerciale qu'ils se livrent, la politique de prix bas et de desserte automobile ont abouti à une montée de la vacance inquiétante dans les centres.

NOTRE PROPOSITION :

Limitons les implantations des grandes surfaces périphériques, au moyen du droit des sols, d'une politique foncière plus efficace, et de la fiscalité, et **mettons ou remettons en place des aides au retour des commerces,** des activités et des habitants **dans les cœurs de villes et bourgs.** Un grand programme de renouvellement des centres est à

mettre en place, avec une synergie entre politiques de l'état, cœurs de villes, RHI (résorption de l'habitat insalubre), les politiques de l'état et de ses agences, ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) ainsi que de la caisse des dépôts.

En ce qui concerne les **investissements sur les espaces extérieurs publics**, nous proposons qu'ils portent désormais en priorité non plus sur l'embellissement des surfaces artificialisées du sol, mais sur la **création de réseaux de chaleur d'origine renouvelable**, qui sont l'un des principaux moyens d'économiser l'énergie en zone d'habitat dense, ainsi que sur la végétalisation et la « désimpermeabilisation » permettant d'éviter les îlots de chaleur en milieu urbain.

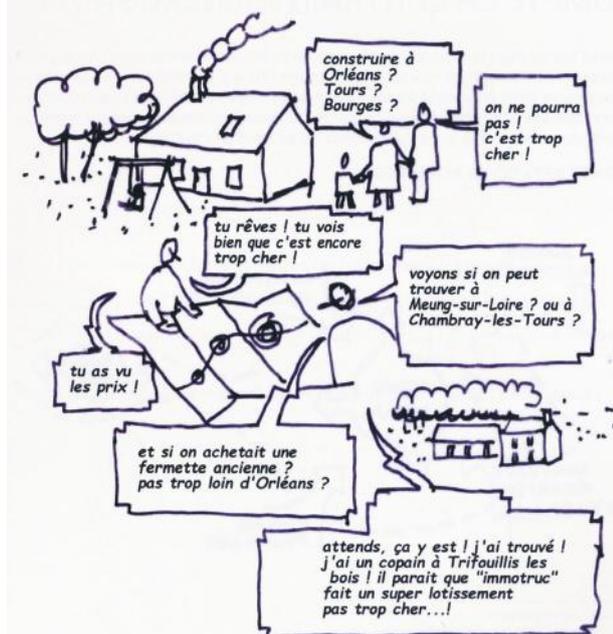
Reconquérir les friches urbaines périphériques

Qui dit revalorisation des centres des villes et bourgs dit aussi, revalorisation des entrées de ville ou mutation d'activités devenues obsolètes. La faible durée d'amortissement (de 10 à 15 ans) des bâtiments commerciaux ou d'activités peut, de ce point de vue, constituer une chance.

La reconquête de ces friches urbaines devrait permettre d'en faire des outils de la transition énergétique au travers, par exemple, de la **production d'énergies renouvelables sur des surfaces imperméabilisées** plus coûteuses à démolir qu'à reconverter en champs photovoltaïques. La production maraîchère sur des zones de friches en sol naturel, ou même la création d'écoquartiers peuvent aussi être mises à l'étude. **Ce sont bien ces projets de revitalisation des centres et des périphéries qui doivent d'abord faire l'objet de la planification et des programmes d'actions que la COP peut encourager.** L'urbanisme réglementaire, est un outil indispensable, mais il doit intervenir à sa place, en aval et pas en amont de la réflexion de projet.

AGIR SUR LES CAUSES DE L'ÉTALEMENT URBAIN

L'ÉTALEMENT URBAIN : UN MÉCANISME LOGIQUE VU LES CONTRAINTES QUI PÈSENT SUR LES MÉNAGES...



L'absence d'offre foncière bon marché à proximité des agglomérations existantes est l'une des causes principales de l'étalement urbain : elle entraîne le départ vers des lotissements de la plupart des ménages modestes, qui sont ensuite piégés par la nécessité de disposer de plusieurs voitures, etc.

Le CESER a mis depuis longtemps l'accent sur la nécessité de créer un outil foncier comme ceux dont disposent plusieurs autres régions, en vue d'acquérir les réserves foncières nécessaires à tout projet de reconquête. En l'absence d'outil foncier régional unique (EPF : Établissement Public Foncier), différentes formes d'aides aux collectivités doivent être coordonnées entre État, Région et Départements.

DES BÂTIMENTS PUBLICS EXEMPLAIRES

En rénovation comme en neuf, des bâtiments publics exemplaires ont une forte valeur incitative au plan local pour les particuliers et les entreprises qui les fréquentent. Les locaux éducatifs, les mairies et leurs annexes, les hôpitaux, centres de santé, centres de sécurité sociale, piscines, etc. : autant de bâtiments dont la réhabilitation peut être entreprise dans une perspective d'exemplarité énergétique et de bien-être pour les usagers et les agents (comme nous pouvons le voir dans les pays nordiques). La diversité des maîtres d'ouvrage (État et ses diverses administrations ou agences, collectivités territoriales de différents niveaux, associations para-municipales...) ne devrait pas être un obstacle. L'important, selon nous, c'est le terrain, c'est à dire la réalité des bâtiments publics existants et de leurs caractéristiques énergétiques. Un inventaire sommaire nous semble être relativement simple à mener, en recourant, aux services des CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) ou des agences locales de l'énergie (ALE) et de la Caisse des dépôts, de l'ADEME et de la Région.

Des solutions d'ingénierie financière existent, comme le montrent les exemples trop peu nombreux de transposition de «l'intracring» allemand par la CDC¹⁰ dans des universités et quelques rares collectivités. Ce mécanisme de mise en place d'avance remboursable à taux 0, avec la création d'un fonds régional dédié, pourrait être un enjeu commun aux promoteurs de la COP.

LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Le rapport de la DREAL au moment du lancement du SRADDET comme le travail mené, par exemple, par Indre Nature en 2019 montrent l'importance d'une politique publique cohérente et effective pour préserver la ressource en eau dans notre région : un dispositif spécial pourrait être mis en place entre l'ARB¹¹, les agences de l'eau, la DREAL et la Région. Les associations présentes dans les CLE¹² et les SAGE¹³ sont prêtes à prendre leur part dans cette action qui est une priorité.

UN PROGRAMME « LOIRE » VISIBLE ET MIEUX COORDONNÉ

Dans le Val de Loire, image de marque internationale de la région, classée patrimoine mondial par l'UNESCO, la coordination entre les SCoT laisse à désirer et l'étalement urbain se poursuit.

NOTRE PROPOSITION :

- « Un interSCoT Tours-Blois-Orléans » comportant des solutions positives et participatives pour lutter contre l'étalement, en structurant les petites villes.

¹⁰ Caisse des Dépôts et Consignations

¹¹ Agence Régionale pour la Biodiversité

¹² Commission Locale de l'Eau

¹³ Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

- Une amélioration de la desserte cadencée du transport public et une relance de la «renaturation» du fleuve.

VERS UNE « ÉCO-CONDITIONNALITÉ » DES AIDES RÉGIONALES

Derrière ce néologisme se cache une idée simple, même si sa mise en pratique peut paraître complexe : si la politique de limitation des gaz à effet de serre et des consommations d'énergies est une priorité haute, aucun projet ne doit pouvoir être aidé s'il n'est pas en cohérence (ou au moins neutre) vis à vis de cette politique. Une approche «transition énergie-climat-biodiversité» en coût global nous paraît indispensable.

NOTRE PROPOSITION :

Un «filtre COP» en amont de tous les projets subventionnés par la Région, l'ADEME et l'ANAH¹⁴. Il s'agit de proposer des règles cohérentes, d'encourager l'innovation sinon de proposer une assistance en amont du dépôt des demandes d'aide, en précisant les critères auxquels il sera fait référence pour valider les dossiers.

¹⁴ Agence Nationale de l'Habitat

EN RÉSUMÉ :

Habitat et précarité énergétique

- Réaliser des travaux de rénovation énergétique réellement performants et intégrer une démarche de sobriété d'usage.
- Coordonner les politiques publiques pour atteindre 30 000 logements rénovés chaque année.
- Établir un Plan interinstitutionnel de résorption de la précarité énergétique en 5 ans.

Observations, demandes, propositions

- **Mettre en place une coalition d'ingénierie publique** : ADIL¹⁵, ALEC¹⁶, CAUE¹⁷, SOLIHA, URHLM, ... en vue d'atteindre l'objectif de 30 000 réhabilitations thermiques de logements par an.
- **Élargir le dispositif DOREMI¹⁸**, pour la formation d'artisans et des professionnels de la thermique / énergie (bureaux d'études, architectes).
- **Associer les usagers en amont** des travaux de rénovations (intégration dans les CCTP¹⁹ d'une telle démarche dans les aides financières).
- Soutenir le développement de **filières locales** de matériaux biosourcés.
- Soutenir des **filières locales** de recyclage des matériaux récupérés par l'intermédiaire de recycleries.
- Faciliter l'acquisition par les collectivités des **bâtiments vétustes** (droit de préemption urbain, etc.).
- **Soutenir la rénovation des logements HLM** ; aider davantage en cas de relogement de ménages en précarité énergétique.

¹⁵ Association départementale d'information sur le logement

¹⁶ Agence locale de l'énergie et du climat

¹⁷ Conseil architecture d'urbanisme et d'environnement

¹⁸ Dispositif opérationnel de rénovation énergétique des maisons individuelles

¹⁹ Cahier des clauses techniques particulières

HABITAT ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

ENJEUX ET OBJECTIFS

La question de l'habitat en région centre soulève 5 enjeux primordiaux :

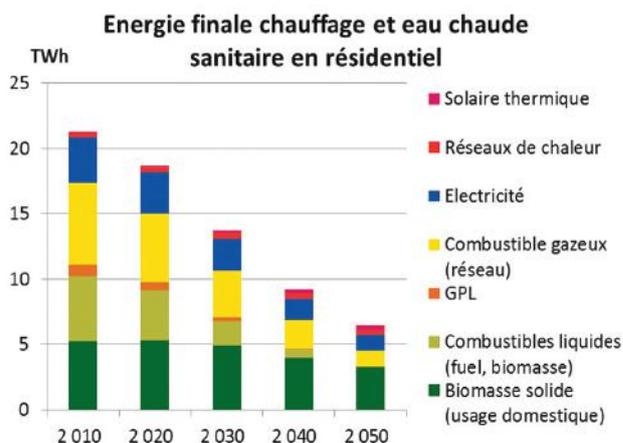
- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées, plus fortes que la moyenne nationale du fait de l'étalement urbain et de l'ancienneté de l'habitat notamment en zones rurales.
- L'impossibilité d'accès à un logement décent, sécurisé et chauffé pour les ménages précaires très nombreux sur certains territoires (voir étude régionale INSEE).
- La désertification des centres bourgs et des villes moyennes.
- La lenteur de la rénovation des logements sociaux des années 60/70.
- La non-adaptation de la rénovation et de la construction des bâtiments aux enjeux liés aux îlots de chaleur urbains et à la prise en compte de la biodiversité.

Réduction des émissions de GES

En 2018, le secteur résidentiel représente 11 % des émissions de GES. Selon les chiffres de la DREAL Centre-Val de Loire, **53 %** des résidences principales de la région sont considérées comme des **passoires thermiques**, avec une étiquette énergétique entre F et G.

Le scénario «100 % d'énergies renouvelables en région Centre en 2050» fixe l'objectif d'une division par 3 de la consommation de chauffage et d'eau chaude sanitaire des logements en 2050 par rapport à 2012.

Pour cela, il est nécessaire de **rénover thermiquement avec mise aux normes 30 000 logements** (copropriétés, logements sociaux, pavillons ...) **chaque année**.



Ces travaux doivent être réellement performants et relever d'une approche globale (en termes d'énergie, d'émission GES, bilan carbone, biodiversité, confort); une attention particulière doit être portée sur la sobriété à la mise en œuvre et à l'usage, ce qui nécessite implication et participation des habitants en amont.

Lutte contre la précarité énergétique

Lorsque les dépenses d'énergie rapportées aux ressources des ménages (c'est-à-dire le taux d'effort énergétique) dépassent 10 %, il est question de précarité énergétique. En 2015, 15 % de la population française est dans cette situation.

Plus généralement, la précarité énergétique est «l'inadéquation entre les ressources des ménages (monétaires mais pas seulement) et leur situation de surconsommation ou sous consommation énergétique contrainte, les obligeant dans certains cas à opérer des arbitrages touchant la santé, l'alimentation...».

L'INSEE estime à 27,4 % la part des ménages de la région Centre-Val de Loire en situation de vulnérabilité énergétique. Pour la consommation d'énergie domestique ou celle de carburant, c'est-à-dire une précarité énergétique potentielle dans laquelle un ménage peut basculer, lorsqu'il est confronté à des aléas, comme la hausse des prix de l'énergie.

La lutte contre la précarité énergétique doit commencer par une meilleure identification collective avec une prise en charge technico-sociale des ménages concernés. Le suivi et l'évaluation d'impacts des actions mises en œuvre planification doit être assurés.

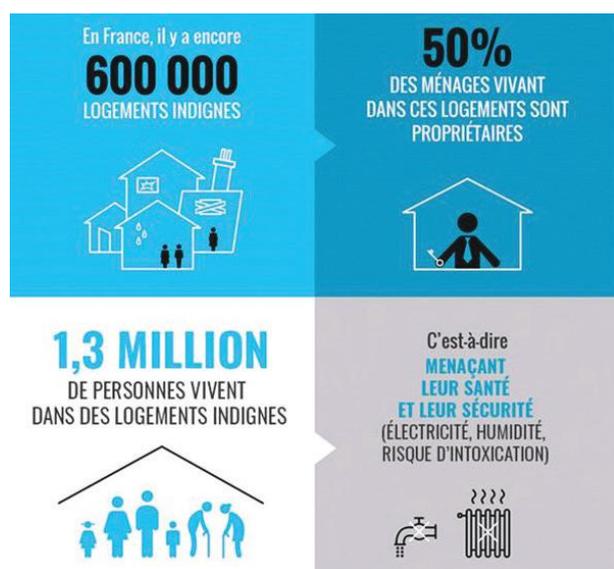


Figure 11 : Thématiques abordées dans la plateforme « Rénovons » du CLER

OBSTACLES À LEVER, LEVIERS À ACTIONNER ET ACTEURS CONCERNÉS

Les principaux obstacles relevés sont :

- Une complexité administrative pour monter les projets et obtenir les aides existantes.

- Les freins portés à la rénovation des logements sociaux du fait des mesures à l'encontre du secteur HLM.
- Les contraintes financières des ménages (coût des travaux et matériaux).
- Une filière éco-matériaux locale peu ou pas développée.
- Des citoyens déroutés et des élus insuffisamment motivés sur les questions de rénovation malgré le travail des ALEC, ADIL et plateformes de rénovation énergétique ou la présence de CEP (conseiller en énergie partagée).
- Une absence de PLH (programmes locaux de l'habitat) dans beaucoup de communautés de communes.

Des leviers existent, avec des acteurs pour les mettre en œuvre : associations, acteurs sociaux... Une meilleure reconnaissance de ces acteurs passe par des efforts de simplification des dispositifs et la valorisation des actions exemplaires sur les territoires auprès du grand public. Ce sont des moyens simples et efficaces pour répondre au défi du retard accumulé, encore plus important que sur la production d'EnR. Il s'agit de s'appuyer sur des compétences existantes, pour leur permettre des perspectives d'évolution, de coopérations et d'optimisation de leurs missions.

Les artisans, bureaux d'études et architectes sont des acteurs de premier plan sur cette thématique du logement, et ils devraient davantage prendre en compte les enjeux environnementaux dans les travaux.

Le développement d'un service public de la performance énergétique compléterait l'accompagnement technique et financier nécessaire aux particuliers.

IDÉES- FORCES ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

Pour la réalisation de travaux réellement performants

(en termes d'énergie, émission de GES, bilan carbone, biodiversité, confort) :

- Effectuer des contrôles pour vérifier la qualité réelle des travaux énergétiques financés par l'action publique (exemples : isolation à 1€, équilibrage des réseaux de chauffage collectif...).
- Pérenniser des dispositifs d'accompagnement et de sensibilisation, neutres et indépendants.
- Établir la confiance dans les professionnels : améliorer le dispositif RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

La formation des acteurs présents sur les territoires

est également à organiser, pour orienter les études vers une approche globale de la sobriété. Sont concernés les bureaux d'étude, les architectes, les artisans et entreprises, pour intégrer tous les aspects de la démarche :

- Réalisation de rénovation performante, non seulement sur le papier mais lors de la mise en œuvre.
- Prise en compte de la biodiversité lors des travaux (préservation /reconstitution des habitats naturels de la faune à proximité).
- Réflexion systématique sur la végétalisation (bâtiments et espaces extérieurs) lors des travaux de rénovation.
- Utilisation de matériaux biosourcés, locaux.

Pour l'intégration systématique de la démarche de sobriété dans les projets de rénovation de bâtiments

- Associer les usagers en amont de la rénovation selon des modalités variables (copropriétés, logement social, habitat partagé), en intégrant par exemple les conditions requises sur les aides financières.
- Pérenniser et développer notamment au plan départemental les structures d'animation de sensibilisation sur l'énergie.
- Inciter les PME du bâtiment et artisans à prendre des stagiaires de l'enseignement secondaire pour les encourager vers cette voie professionnelle.
- Créer une filière de formation aux métiers de la transition énergétique et utiliser beaucoup plus l'insertion par l'économique.

Vers 30 000 logements rénovés par an

Un franc passage à l'acte et l'atteinte rapide du nombre de rénovations de logements nécessaire à la transition énergétique (30 000 par an).

- Réalisation de rénovations performantes, non seulement sur le papier mais lors de la mise en œuvre.
- Limiter l'artificialisation des terres en zones périurbaines et généraliser dans chaque communauté de communes des programmes locaux d'habitat novateurs.
- Renforcer les prescriptions sur la transition énergétique dans les PLU et PLUI (voir la partie «aménagement durable des territoires»).
- Le moment de l'acquisition d'un bien immobilier étant un moment clef du passage à l'acte de rénovation thermique, les professionnels de l'immobilier (notaires, agences immobilières, CAUE...) doivent mettre en relation sys-

tématiquement leurs clients acquéreurs avec l'Espace Info Énergie. Un tel programme peut être piloté par les collectivités locales à travers l'action des plateformes de rénovation.

- S'engager avec les Architectes des bâtiments de France sur le chemin d'une rénovation énergétique responsable du patrimoine.
- Lutter contre la vacance des logements en centre-ville par des programmes intégrés-cœur de villes étendus aux petites villes avec l'appui du Conseil Régional et de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Faciliter la réquisition des bâtiments vacants vétustes par les collectivités, pour les réhabiliter ou les démolir avec des groupes de citoyens coopérateurs.
- Mettre en application des taxes (via les impôts locaux) sous conditions de ressource ou de nombre de biens immobiliers pour les propriétaires des logements vacants, dans le but de favoriser leur location.

Encourager les initiatives d'habitat participatif

Les bâtiments construits avec les futurs usagers, permettent de prendre en compte plus facilement les économies d'énergies au niveau des projets, et surtout au niveau de l'usage futur des logements («mode d'emploi» des logements). Les projets d'habitat participatif en construction neuve ou en réhabilitation sont de véritables projets de vie en commun avec des espaces et des usages partagés, parfois jusqu'à la mutualisation (ex. : ateliers de bricolages, laveries, chambres d'amis de passage...). Développer l'accompagnement de travaux d'auto-rénovation énergétique, réduisant les coûts pour les ménages concernés. Développer les chantiers participatifs écologiques, à destination des jeunes et des enfants.

Mettre en valeur les actions exemplaires des communes et citoyens

Communication par les différentes collectivités et par les acteurs territoriaux de la transition énergétique. Programmer sur 5 à 10 ans une rénovation thermique exemplaire portant sur tous les bâtiments publics (mairies, écoles, salles polyvalentes, maisons de quartier, hôpitaux).

Accompagner / organiser des achats groupés de matériaux Biosourcés...

...(MBS) pour en réduire le coût. Soutenir des filières locales de recyclage des matériaux récupérés par l'intermédiaire de recycleries.

- Développer le tiers financement (financement par un organisme tiers hors banques et subventions traditionnelles) pour les travaux de rénovation thermique (copropriétés, habitat individuel); expliciter le rôle de l'opérateur mis en place par la Région.

La lutte contre la précarité énergétique



Figure 12 : Chantier solidaire avec des lycéens encadrés par les Compagnons Bâisseurs, Bretagne (35)

- Identifier les logements prioritaires à rénover et proposer un accompagnement par une structure ayant une mission de service public.
- Mutualiser par bassin d'habitat les aides financières pour la remise aux normes des logements.
- Mettre en place un service public au niveau de chaque département pour accompagner les particuliers et les aider à monter leur dossier de demande d'aide financière.

ACTIONS ET TERRITOIRES EXEMPLAIRES

En Touraine, l'auto-réhabilitation est accompagnée par les Compagnons Bâisseurs (dispositif soutenu par le CD37²⁰, l'ASP²¹ et le FEADER²²).

Ce dispositif favorise l'insertion des habitants locataires et des habitants locataires ayant droit au RSA :

«Vous êtes locataire d'un bailleur social et bénéficiaire du RSA. Vous devez déménager dans le cadre d'un échange de logement. Vous devrez remettre en état votre logement en vue de l'état des lieux de sortie. Vous ne savez pas comment faire, nous pouvons vous aider. Vous souhaitez partager vos savoir-faire et vos connaissances ou simplement échanger avec d'autres personnes, qui comme vous, désirent améliorer leur logement. Nous pouvons vous accompagner à l'atelier de quartier.»

²⁰ Conseil départemental

²¹ Agence de services et paiement

²² Fond européen agricole pour le développement rural

Mobilité et transport

- **Se déplacer moins** : massifier les transports de biens et de personnes, relocaliser les activités économiques et services publics en repensant l'urbanisme.
 - **Se déplacer mieux** : convertir les pratiques et technologies de transport polluantes en des technologies propres et utiliser les productions d'énergies renouvelables locales.
- ✓ **Améliorer la résilience des moyens de transport (passagers/marchandises) face au risque de pénurie d'approvisionnement énergétique du territoire.**
 - ✓ **Diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et la pollution de l'air du secteur des transports, qui représente le second émetteur régional (derrière le résidentiel-tertiaire).**
 - ✓ **Réduire les inégalités d'accès à la mobilité (rural/urbain, riche/pauvre).**

Observations, demandes, propositions

- Cohérence du financement public : les collectivités doivent **stopper les subventions** aux modes de transport climaticides, notamment l'avion.
- **Développer les mobilités douces** par l'éducation, l'information, l'aménagement et la sécurisation des voiries.
- **Soutenir/impulser les initiatives** de mobilité rurale innovante et reconnecter les territoires ruraux par l'augmentation de la desserte en transports publics par des systèmes de transports à la demande et d'autopartage intercommunaux en lien avec les associations.
- Apporter des **solutions d'intermodalité**, tant pour le fret que pour le transport des personnes.
- **Refaire du ferroviaire un acteur majeur** des mobilités par la réouverture des liaisons interurbaines maillant le territoire et du développement des étoiles ferroviaires.
- **Moratoire sur la fermeture des lignes capillaires** voyageurs et fret de la région Centre-Val de Loire.
- **Tarification des transports en commun** (gratuité ou tarification différenciée selon les revenus).

MOBILITÉ ET TRANSPORT

OBJECTIFS À POURSUIVRE

Aujourd'hui en région Centre-Val de Loire les mobilités englobent 30 TWh d'énergie finale, soit un quart de la consommation totale d'énergies de la région. Cette consommation représente 32 % des émissions régionales de GES, soit le plus gros poste émetteur. En effet la région Centre-Val de Loire est un territoire clef pour les échanges routiers et ferroviaires, de marchandises et de personnes.

L'enjeu de la mobilité de demain est donc le suivant : (se) déplacer moins, mais (se) déplacer mieux.



La stratégie à appliquer doit se dérouler en 2 phases :

1. Réduire le besoin en transports : massifier les transports des biens et des personnes, relocaliser les activités économiques et services publics et repenser l'urbanisme.
2. Convertir les pratiques et technologies de transport polluantes en technologies propres : utilisation des productions d'ENR locales, réduction de la pollution de l'air.

Cette deuxième phase ne peut donner de résultats sans s'atteler à la première.

OBSTACLES À LEVER, LEVIERS À ACTIONNER ET ACTEURS CONCERNÉS

Afin de tendre vers ses objectifs de baisse quantitative et d'augmentation qualitative des mobilités en région Centre-Val de Loire, 5 obstacles sont à prendre en compte :

Le tout voiture

Il s'agit d'une politique initiée dans les années 1960 visant à privilégier les mobilités via le routier et la voiture individuelle. L'ensemble des infrastructures de transports, l'urbanisme actuel et des pratiques de mobilités sont encore marqués par ce choix ancien.

La distribution de l'argent public

Actuellement, le modèle de transports se base sur une abondance de financements publics pour les produits et les infrastructures de transport polluants (pétrole, aérien, routier notamment), alors que l'État se désengage des infrastructures ferroviaires, notamment de proximité. Cela favorise une tarification avantageuse des modes de transports polluants et un recours massif à la voiture sur les courtes distances.

La dématérialisation de la consommation

Avec le développement des voies de communication immatérielles tel internet, les modes de consommation ont évolué. Aujourd'hui une part de plus en plus importante de la consommation se fait de manière dématérialisée, générant un flux de plus en plus important de services de micro-livraison. D'autre part, les flux logistiques des transporteurs font la part belle aux moyens peu massifs mais flexibles, comme le camion ou la camionnette.



Figure 13 : AFP, reprise par RTL, «Le transport routier, une cause majeure de pollution* », 2017

Une plateforme routière et logistique nationale

Du fait de sa proximité géographique avec Paris et sa position au centre de l'hexagone, la région Centre-Val-de-Loire l'une des principales plateformes logistiques nationales. Des flux continus de denrées en provenance du monde entier y transitent, en faisant ainsi l'une des régions les plus traversées par le fret routier.



L'illisibilité de la billettique et des horaires de transports

Les transports en communs étant organisés par des entités différentes en fonction des territoires, les horaires et le prix des billets manquent de coordination pour effectuer un trajet composite et/ou multimodal.

Divers leviers sociétaux peuvent apporter des solutions :

- **Le levier budgétaire des collectivités**

Les subventions publiques déterminent fortement le schéma de transports; les budgets publics doivent donc se mettre en cohérence avec les objectifs de massification et de réduction des émissions des transports.

- **L'émergence d'une conscience écologique politique**

À l'image de la COP Centre-Val de Loire, les initiatives de l'Etat et des collectivités concernant les mesures de transitions énergétiques se multiplient. Attentifs aux propositions des collectifs locaux, de nombreux budgets tendent ainsi à se débloquer, de l'échelon communal à celui de l'Union Européenne.

- **Le développement des villes « intelligentes »**

Aujourd'hui, les progrès technologiques ont permis de connecter la ville, rendant compte en temps réel de son « état de santé ». Pollution, fréquentation, sécurité, sont autant de données prélevées et traitées par des capteurs fixes, mais également mobiles, via de nouvelles applications participatives. Le citoyen devient ainsi via son Smartphone ou tout autre objet connecté un acteur de gestion de son transport. Ce levier est néanmoins à activer avec précaution, car il ne s'adresse qu'aux possesseurs de Smartphones (exclusion de certains publics). C'est un levier polluant (énergie grise, matériaux des appareils, émissions de GES des serveurs) qui rend le schéma de transports dépendant d'un secteur concurrentiel instable.

- **La question des entreprises, un levier plus délicat**

Le levier le plus compliqué à activer concerne les acteurs paradoxalement les plus énergivores en termes de mobilité, ceux du transport de fret. Ces entreprises sont mues par des impératifs économiques et ne sont enclines à une transformation de leur activité qu'à trois conditions. Une injonction légale émanant de la classe politique, une demande spécifique des entreprises destinataires, ou une démonstration de l'intérêt économique d'une transition de leurs pratiques vers un modèle plus « doux ».



Figure 14 : Orléans Métropole, « Vélo – Piétons : Les modes de déplacements doux », 2017.

Une fois ces leviers sociétaux définis, il convient de définir les 3 grands types d'acteurs à activer. Concernant la région Centre-Val de Loire, ceux-ci peuvent être répartis en trois grandes catégories :

Les acteurs institutionnels. Les collectivités locales définissent aujourd'hui les services de transports présents sur leur territoire ainsi que leurs conditions d'exercices. Elles ont ainsi à définir le cadre de l'évolution des mobilités de nos régions. À leurs côtés, les AOT (Autorités Organisatrices de Transport) ont aujourd'hui un rôle à jouer dans la communication de leur service au plus grand nombre.

Les acteurs citoyens. Par l'évolution de leurs pratiques de transports, les citoyens sont les moteurs de l'évolution des mobilités de nos régions. Transports en communs, covoiturage, autopartage, moyen de mobilité doux... Autant de pratiques alternatives au tout routier et à la voiture individuelle qui assureront la mobilité de demain.

Les acteurs économiques. Les plans de déplacements d'entreprises, la mutualisation des transports, l'incitation aux bons comportements, les primes de mobilités.



IDÉES-FORCES ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

Fort de ces constats, voici des propositions d'actions impératives dans le cadre d'une transition des mobilités de la région vers plus de durabilité.

Cohérence du financement public

Les collectivités doivent impérativement stopper leurs subventions aux modes de transport climaticides, notamment l'avion : il faut donc mettre fin aux subventions Régionales, Départementales et métropolitaines au transport aérien.

De même, les collectivités doivent établir un moratoire sur tout projet autoroutier (création ou extension) en particulier la transformation de la RN142/12 en autoroute payante.



Favoriser les mobilités douces urbaines

Ceci passe par l'aménagement et la sécurisation des voiries (Augmentation et continuité du linéaire cyclable, adaptation des limitations de vitesses sur les voiries). L'augmentation des structures de support (parking à vélo sécurisé). La création et l'amélioration de l'offre existante en matière de location et d'entretien de matériel.

La formation, création d'atelier associatif pour la réparation du matériel et l'apprentissage des règles de conduite à vélo.

L'application de la loi qui oblige les collectivités à mettre en place des infrastructures cyclables dans les plans locaux d'urbanisme et des stationnements dans les immeubles. Et enfin la disposition auprès d'entreprises, qui pourraient être partenaires de la COP, de moyens pour le personnel (endroits pour se changer, prendre une douche, etc.).

Les enfants peuvent être aussi entendus, cela peut être un bon exercice dans le cadre de leur éducation.

Favoriser l'intermodalité des modes de transports

Elle se pose tant pour le fret que pour le transport des personnes. Pour les personnes, une plateforme régionale unique centralisant l'ensemble des informations et des possibilités billettiques du territoire en temps réel. Celle-ci permettrait une meilleure lisibilité de l'offre en matière de mobilité au sein de la région. Pour le fret, la création de plateformes intermodales urbaines du dernier kilomètre permettrait de désengorger certains axes autoroutiers, tout en favorisant des modes de transports moins énergivores (trains, vélo...), valorisant une transition énergétique.



Figure 15 : Info Tours, « TER et bus Rémi jusqu'à 66 % de réduction pour les jeunes », 2019.

Reconnecter les territoires ruraux

Le monde rural impose aujourd’hui une mobilité importante du fait des distances à parcourir pour rejoindre les emplois ou les services de première nécessité (alimentation, santé, service public...). Une réponse graduelle peut être apportée selon l’isolement de ces zones, depuis l’**augmentation de la desserte par des transports publics, jusqu’à un système solidaire de transport quotidien à la demande** géré par une association locale... Ou encore un **autopartage associé à une flotte écologique de voitures disponible dans chaque commune**.

Refaire du ferroviaire un acteur majeur des mobilités

L’urgence est d’organiser un moratoire concernant la fermeture généralisée des lignes capillaires voyageurs et fret de la région Centre-Val de Loire.

La **réouverture des étoiles ferroviaires centrées sur les deux métropoles** (Tours-Orléans), ainsi que la **réouverture des liaisons entre villes moyennes** (Châteauroux-Tours et Chartres-Orléans) permettraient un maillage ferroviaire du territoire.

Une **augmentation du cadencement des liaisons et un élargissement de l’amplitude horaire** du matin au soir, tous les jours, pour les actifs (y compris en horaires 3x8) et les loisirs. En matière de tarification, l’objectif à poursuivre est de rendre le tarif SNCF voyageur plus intéressant que toutes les autres solutions (covoiturage, aérien).

Organiser le report du fret autoroutier de longue distance sur le réseau ferré via une taxe permettrait le financement du transport par le rail et de son infrastructure.

Toutes ces préconisations favoriseraient une réduction de la mobilité automobile au sein de la région.

Clarifier et « solidariser » la tarification des transports

Dans le cas des transports en commun, la question de la **gratuité ou de la tarification comme facilitateur de recours au transport collectif doit être envisagée** à l’image de la ville de Châteauroux. Cette tarification solidaire pouvant être segmentée à certains types d’utilisateurs, comme les jeunes dans le cadre de leurs transports scolaires, ou encore indexée sur le revenu des utilisateurs. Il faudra cependant éviter le report des modes de déplacement doux (marche à pied, vélo...) vers le transport en commun.



Figure 16 : Observatoire régional des transports, « Infrastructures ferroviaires », 2018

Communiquer et former aux mobilités

Les pratiques de mobilités, tant personnelles que professionnelles, sont dépendantes des savoirs et des représentations individuelles. Il est donc primordial d'organiser la formation aux bonnes pratiques de mobilités, et ce à différents niveaux. Le réseau associatif doit devenir un formateur des bonnes pratiques de mobilités citoyennes, tout en prodiguant un accompagnement dans le cadre des personnes à mobilités difficiles (personnes handicapées, personnes âgées). L'état par l'éducation aux mobilités douces des jeunes générations. Et les formateurs en entreprises pour les entreprises.

Par ailleurs, les publicités promouvant la voiture individuelle ont un très fort impact sur la représentation collective du transport et du statut social. Elles font l'objet d'un budget extrêmement important. Il est donc nécessaire de contrecarrer ce biais par une communication positive autour des transports doux et en communs, et limiter l'exposition du public aux publicités. Les citoyens et association sont toute leur place dans l'élaboration des plans de mobilités. La démocratie participative est à réactiver dans la proximité et dans les orientations du futur.

ACTIONS ET TERRITOIRES EXEMPLAIRES À METTRE EN VALEUR

Bruxelles : campagne de communication pro-vélo

Il n'est pas toujours facile de circuler à vélo à Bruxelles et les cyclistes sont souvent peu valorisés. Bon nombre d'entre eux se font klaxonner et insulter au cours de leur trajet. Des insultes qu'ils ne méritent pas, car ils apportent beaucoup à la ville en termes de mobilité et d'environnement. Dans sa nouvelle campagne pour *Bike for Brussels*, *mortierbrigade* délivre un message aux autres usagers de la route : « si vous voulez insulter les cyclistes, insultez-les au moins pour ce qu'ils font de bien. ».



Pour aller plus loin : <https://mortierbrigade.prezly.com/mortierbrigade-insulte-les-cyclistes-pour-bike-for-brussels#>

Châteauroux : gratuité des transports en commun

À Châteauroux Métropole, la mobilité est une préoccupation majeure. Depuis 2001, les transports en commun sont gratuits dans toute l'agglomération. Les déplacements alternatifs comme le vélo sont de plus en plus plébiscités par les Castelroussins. La Ville et l'Agglomération s'engagent à favoriser les modes de déplacements propres afin d'assurer un cadre de vie qualitatif.

Pour aller plus loin : <https://www.chateauroux-metropole.fr/les-services/transports-146.html>

Loos-en-Gohelle : Politique d'éco-mobilité dont *pédibus* pour les écoliers

Loos-en-Gohelle s'est lancée dans une politique favorisant l'écomobilité. La commune s'est fixée des ambitions très fortes : développer les déplacements alternatifs (pédestres et cyclistes...) et favoriser la mobilité entre le centre-ville et le quartier Ouest, séparés par la route nationale la plus fréquentée du département. Le processus de transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme est l'occasion de repenser tout le schéma de déplacement de la ville...

EN RÉSUMÉ :

Davantage d'ENR avec les citoyens et les collectivités

- Atteindre le **100% d'EnR en 2050**, c'est-à-dire sans nucléaire ni fossiles (objectif du Conseil Régional à travers le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) issu du scénario NégaWatt-Virage Énergie Centre-Val de Loire).
 - Conserver au sein des territoires les bénéfiques économiques (capitaux et emplois) de la transition énergétique.
 - Donner aux citoyens les moyens de s'appropriier la gouvernance de la politique régionale énergétique.
- ✓ Améliorer la résilience de la production énergétique du territoire face au dérèglement climatique (c'est-à-dire réduire le risque de pénurie d'approvisionnement énergétique du territoire).
 - ✓ Diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et la pollution environnementale du secteur de la production énergétique.
 - ✓ Garantir le service d'intérêt général du système énergétique par l'appropriation citoyenne des moyens de production renouvelable.

Observations, demandes, propositions

- **Nucléaire ou transition énergétique :** développer une étude comparative et indépendante sur l'impact en emplois.
- Pérenniser l'appel à projet régional subventionnant **les collectifs d'énergie citoyenne**.
- Impulser la création d'une **coopérative régionale d'accompagnement de projets renouvelables** et de fourniture d'énergie 100 % renouvelable.
- **Soutenir les acteurs et associations** accompagnant les collectivités dans leurs projets de rénovation thermique et d'énergies renouvelables.
- **Soutenir les associations et acteurs chargés de la formation des collectivités et des citoyens voulant développer des projets d'énergies renouvelables.**

DAVANTAGE D'ENR AVEC LES CITOYENS ET LES COLLECTIVITES

OBJECTIFS À POURSUIVRE

En France et en Région Centre Val de Loire les objectifs de développement des énergies renouvelables (ENR) sont encore loin d'être atteints.

Filières	Production 2014 (données OREGES)	Objectifs 2021 (budget-carbone 2019-2023)	Objectifs 2026 (budget-carbone 2024-2028)	Objectifs 2030	Objectifs 2050
Biomasse - Bois-énergie	4,6	10,245	11,785	13,061	16,367
Biomasse - Biogaz (méthanisation, biogaz issu de STEP, ISDND)	0,1	0,649	2,14	4,41	10,936
Eolien	1,63	3,779	6,23	8,233	12,286
Géothermie	0,1	0,823	1,453	1,902	3,497
Solaire thermique	0,018	0,048	0,115	0,204	0,856
Solaire photovoltaïque	0,19	0,843	1,607	2,383	5,745
Hydraulique	0,14	0,134	0,13	0,127	0,118
Total (TWh)	6,9	16,521	23,46	30,32	49,805

Figure 17 : Extrait du projet de SRADDET, arrêté le 20 décembre 2018

Le premier objectif est quantitatif

Augmenter rapidement la production d'énergies renouvelables, chaleur et électricité. Mettre en place la dynamique ENR nécessaire pour atteindre 100 % d'ENR en 2050 (objectif SRADDET²³).

Le second objectif est économique

La transition énergétique demande un effort financier important. Pour le légitimer, il doit bénéficier à une économie de territoire et s'inscrire dans un processus démocratique. Cette transition pourra ainsi rester cohérente avec la lutte contre le changement climatique au bénéfice de l'intérêt général.

²³ Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Pour cela, il faut s'attacher à :

- Faire émerger et développer les projets d'ENR citoyennes à grande échelle sur le territoire.
- Faire émerger et développer les projets d'ENR des collectivités.
- Sécuriser les capitaux engagés et les bénéfices des projets pour qu'ils participent à l'économie du territoire.
- Accélérer l'engagement citoyen et des collectivités dans les projets d'ENR pour qu'ils deviennent un vrai levier dans l'atteinte des objectifs du SRADDET* et dans la lutte face au dérèglement climatique.

Enfin, le développement des énergies renouvelables doit se faire sous maîtrise publique et les citoyens.

Enfin, la gouvernance énergétique doit donner toute leur part aux citoyens

trop longtemps écartés du sujet sous prétexte de sa technicité.

La compréhension du système énergétique est accessible à tous, il ne reste qu'à en distribuer les clefs. Pour cela il faut s'attacher à :

- Donner du sens à la production d'énergie (valeur d'engagement qui incitera naturellement à ne pas la gaspiller).
- Mettre en place des actions de sensibilisation aux économies d'énergies (habitat, sobriété).

OBSTACLES À LEVER, LEVIERS À ACTIONNER ET ACTEURS CONCERNÉS

L'influence de l'industrie nucléaire

sur les institutions et les territoires freine le développement de la transition énergétique.

L'exploitation du nucléaire n'est pas compatible avec la transition écologique. Cet outil est inadapté par essence : production électrique centralisée, de masse et confisquée au débat démocratique. La puissante influence de cette industrie lui permet de concentrer les capitaux publics et d'orienter les politiques énergétiques en sa faveur, au détriment de l'intérêt général. Il faut donc s'attacher à se libérer de l'emprise du nucléaire sur le système énergétique.

Pour lever ce frein, nous proposons deux principes de base :

- Économiser drastiquement l'énergie, baisser la consommation dans tous les domaines (habitats, activités, transports...) pour atteindre 100 % d'EnR en 2050.
- Dissuader l'emploi de radiateurs électriques pour le chauffage des bâtiments.
- Ne pas augmenter la production globale d'électricité sur le territoire (basé sur le nucléaire) et la remplacer par de l'électricité renouvelable.

Pas de blocage sur le potentiel d'énergies renouvelables disponibles...

La difficulté de développement des ENR n'est pas liée au potentiel de production ni aux avancées technologiques. Ce potentiel est fort en région et le scénario NégaWatt confirme qu'il est en accord avec le besoin énergétique si le précepte Sobriété, Efficacité, Renouvelables est bien appliqué.

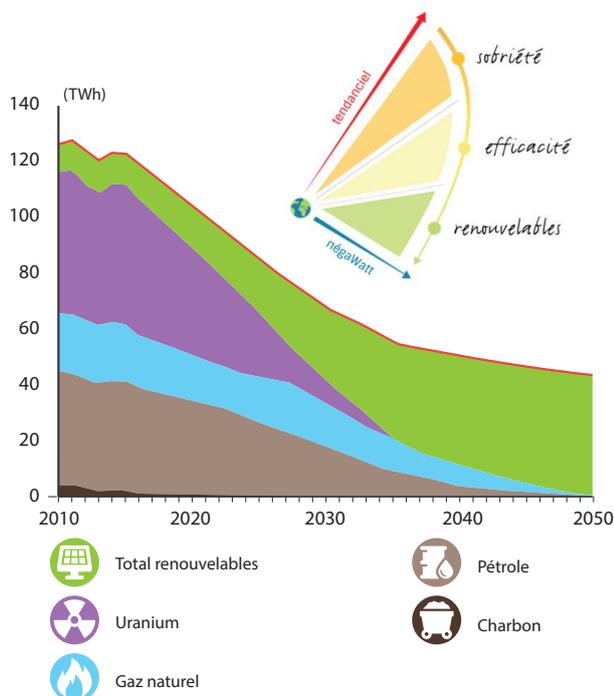


Figure 18 : Extraits du scénario régional de transition énergétique 100 % renouvelable régional NégaWatt

Les freins ne sont pas non-plus liés aux avancées technologiques puisque les scénarios alternatifs s'appuient sur des technologies matures et disponibles aujourd'hui sur le marché.

...Le blocage est en réalité financier et culturel

Pour lever ce blocage, plusieurs outils sont à notre disposition :

Des subventions publiques

(acteurs ciblés : institutions)

- Pour soutenir les investissements lourds dans les projets ENR difficiles à porter par une collectivité ou un collectif de citoyens seuls.
- En les rendant plus faciles d'accès : simplifier les procédures administratives.

Encourager l'implication citoyenne

(acteurs ciblés : tous)

- Pour permettre un engagement en temps important pour les personnes qui portent ces projets, que ce soit au sein des collectivités (élus, services techniques) ou au sein de collectifs de citoyens.
- Pour lever les freins réglementaires à différents niveaux (Europe, National, Régional, local).

L'accompagnement de projet

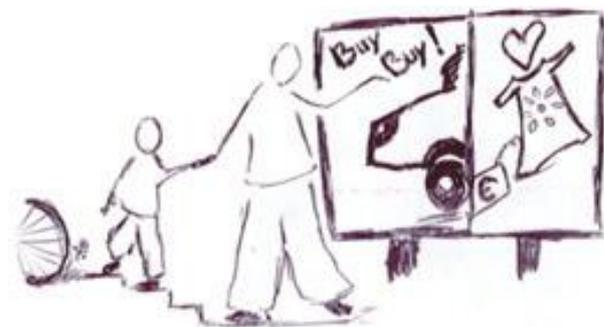
(acteurs ciblés : services publics)

- Pour adoucir la lourdeur administrative dans le développement de projets (études préalables, dossiers de subventions).
- Pour faciliter la compréhension face à l'abstraction et la complexité technique des systèmes à mettre en œuvre.

L'accompagnement au changement

(acteurs ciblés : services publics)

Pour supprimer les a priori négatifs et trouver des solutions adaptées à chaque projet.



IDÉES-FORCES ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

Avec la baisse des GES, le nombre d'emplois créés est un des critères majeurs de l'intérêt de transformer le système énergétique vers plus de renouvelables.

Nucléaire ou transition énergétique :

développer une approche comparative par l'emploi.

Dans le cadre de l'étude du scénario NégaWatt régional, une proposition consistait à établir entre INSEE, EDF et spécialistes de l'emploi un bilan comparé des emplois actuels et futurs de la filière nucléaire et des filières de la transition énergétique avec les deux hypothèses suivantes :

- Maintien ou renouvellement des réacteurs nucléaires.
- Transition vers 100 % renouvelables excluant à terme le nucléaire, avec un plan de requalification des personnels EDF vers les renouvelables.

Pour l'instant, seule une étude descriptive des emplois de la filière nucléaire (emplois directs, indirects et induits) a été entreprise et financée par EDF.

NOTRE PROPOSITION :

poursuivre ce travail d'étude comparative « emplois » sur la base des deux hypothèses envisagées initialement, en donnant les moyens d'assurer l'indépendance de sa réalisation.

Rappel : le scénario NégaWatt « 100 % renouvelables en 2050 » ne comporte plus de réacteurs nucléaires en fonctionnement à partir de 2035.

Accompagnement des projets d'ENR citoyens

- Aide publique aux initiatives des collectifs d'ENR citoyens par l'appel à projet régional déjà en cours d'approbation (voté au 15 novembre 2019) subventionnant les collectifs (aide à la mobilisation, aide aux études de pré-faisabilité, et aide à l'investissement sous la forme de 1 € Région pour 1 € citoyen, uniquement sur les projets citoyens d'ENR portés par plus de 20 citoyens).
- Accompagnement des demandes de subventions des collectivités et des projets ENR citoyens, et simplification des dispositifs de versement de ces subventions.
- Mettre en place des dispositifs d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour faciliter la réalisation de projets citoyens. Ce service peut prendre la forme d'une coopérative citoyenne à l'image de Cowatt en Pays de la Loire, qui pourrait à terme être financée à travers la vente d'énergie.



Accompagnement des projets d'ENR de collectivités

- Renforcer l'aide publique aux initiatives ENR des collectivités (subventions claires et pérennes).
- Mettre en place des dispositifs de «tiers-portage» ou de délégation de maîtrise d'ouvrage des projets ENR dans les collectivités, pour éviter de réinventer l'eau chaude à chaque nouveau projet. Un tel dispositif a été mis en œuvre par le SIEML (Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire), qui a développé une compétence lui permettant d'exploiter directement des installations de production et de distribution de chaleur renouvelable pour le compte des collectivités :

<https://www.sieml.fr/competence-optionnelle-chaleur-renouvelable/>

Formation et sensibilisation aux systèmes énergétiques et au déroulé d'un projet EnR

Accompagnement technique de tous les projets après la mise en œuvre, pour s'assurer du suivi, du bon fonctionnement, mettre en réseau les porteurs de projet et communiquer sur les projets exemplaires. Les associations d'intérêt public déjà implantées sur les territoires, comme Énergie Partagée ou les ALEC (Associations Locales de l'Énergie et du Climat), peuvent porter ce type d'actions à travers la mise en place de financements publics adéquats.

Plaidoyer citoyen auprès des décideurs publics

Faire monter la pression citoyenne aux niveaux Européen, National, Régional et local, sur les réglementations freinant le développement des projets profitant à l'économie du territoire.

Exemples :

- Mettre en place des dispositifs de soutien spécifiques aux projets citoyens (comme un bonus si le projet est à gouvernance citoyenne).
- Augmenter le seuil de puissance photovoltaïque en guichet ouvert (au-delà des 100 kWc).
- Mettre en place une modulation territoriale des tarifs dans le photovoltaïque.



Assurer le risque financier

Assurer le risque financier des projets d'ENR citoyens et de collectivités, afin de faciliter l'accord de prêts bancaires et d'en limiter le coût, à la manière d'EnrCiT : <https://enrcit.fr/>

EnRciT est un dispositif de financement doté de 10 millions d'euros par la Caisse des Dépôts, l'Ir-cantec et le Crédit Coopératif. Il doit permettre de financer environ 150 projets citoyens et de collectivité sur 10 ans.

Création d'une SCIC régionale

La création d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) régionale pourrait être un très bon levier de financement des projets ENR et des services d'accompagnement.

ACTIONS ET TERRITOIRES EXEMPLAIRES À METTRE EN VALEUR

Exemple de la coopérative citoyenne de Saint-Etienne Métropole

La métropole de Saint-Etienne a identifié de grandes toitures publiques dans le but de les équiper de panneaux solaires photovoltaïques. N'ayant ni la compétence technique, ni les fonds propres nécessaires, elle a fait appel à plusieurs acteurs partageant des valeurs citoyennes fortes pour que les projets puissent voir le jour tout en permettant aux citoyens de rester à la gouvernance des projets. Ainsi, la coopérative citoyenne locale nommée Coopawatt s'est engagée à animer le territoire pour faire émerger des collectifs citoyens locaux. La coopérative Enercoop réalise les études techniques (AMO), et l'association Énergie Partagée sécurise le tour de table financier et la structuration juridique des projets en permettant aux collectivités locales et aux citoyens de conserver la gouvernance des sociétés de projets exploitant ses toitures photovoltaïques. Ainsi, les retombées économiques et sociales de ces projets profitent au territoire localement.

Exemple de SEM (Société d'Économie Mixte) dans le Jura

En 2007, le développeur « Intervient » rencontre la Commune de Chamole pour lui proposer de développer un parc éolien sur son territoire. Le projet aurait dû être entièrement revendu au constructeur Enercon. Dès la phase d'études, élus de Chamole et citoyens parviennent à un accord avec le développeur pour acquérir une éolienne du parc. Il faut alors créer les outils de financement adaptés.

De nombreux partenaires institutionnels et associatifs, notamment le SIDEC du Jura, l'ADEME, la Région Bourgogne Franche Comté, Vents du Grimont et l'AJENA concourront à la création de la SEM ENR Citoyenne et de JURASCIC pour financer cette acquisition.

En parallèle du montage financier, de nombreuses actions ont permis d'associer les citoyens au projet, comme la campagne d'affouage pour le défrichage des parcelles ou encore les repas-débat sur les sites d'implantation.

Pour aller plus loin : <https://www.servirlepublic.fr/trophees/une-eolienne-citoyenne-dans-le-jura/>

Exemple de la Géothermie de Reugny (37)

La commune de Reugny a mis en œuvre la rénovation thermique globale de l'école maternelle et la mise en place d'une géothermie sur sonde pour le chauffage avec l'accompagnement de l'ALEC37, à travers les dispositifs de Conseil en Énergie Partagé et de Mission ENR. Sans cet accompagnement technique et financier et sur les subventions, la petite, commune dépourvue de services techniques en propre, n'aurait pas pu aller aussi loin dans l'ambition de ce projet.

Fiche projet : <http://www.alec37.org/references-la-cartographie-de-l-alec37>

Exemple de la coopérative citoyenne Cowatt

Cowatt, implantée en Loire Atlantique, a pour mission de :

- vérifier que le projet est cohérent, et financièrement viable,
- trouver un installateur compétent pour réaliser le projet,
- s'occuper des formalités administratives pour le raccordement,
- chercher des citoyens prêts à investir dans le projet pour partager les frais d'installation et les bénéfices,
- suivre les travaux et vérifier le fonctionnement des installations.

Site internet : <https://cowatt.fr/>

La participation citoyenne concernant ce projet est portée par le fonds d'investissement citoyen d'Énergie Partagée (<https://energie-partagee.org/>).



Fiche projet : https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2017/02/GREENPEACE_Greenpeace-manne-inexploitee-des-renouvelables.pdf

Exemple du parc éolien des Tilleuls à Saint-Georges sur Arnon (36)

La commune est à l'initiative de la SEMER (Société d'Économie Mixte) qui détient le parc éolien des Tilleuls. Les 5 éoliennes implantées sur la commune génèrent un chiffre d'affaire avoisinant les 2 millions €/an. Les collectivités locales perçoivent environ 118 k€/an à travers les recettes fiscales des éoliennes et les bénéfices de la SEMER. Ces recettes sont réparties entre les différentes parties prenantes de la SEMER (25 k€/an pour la Commune, 53 k€/an pour la Communauté de Communes d'Issoudun, 31 k€/an pour le Département de l'Indre, 9 k€/an pour la Région Centre-Val de Loire et les frais de gestion).

EN RÉSUMÉ :

Sobriété, changement climatique et évolution des modes de vie

- **Objectif SRADDET** : parvenir en 2050 à une **réduction de moitié** de l'ensemble des consommations d'énergie actuelles en région Centre-Val de Loire.
 - Sur cet objectif, la **sobriété compte pour environ 20 %** et l'efficacité énergétique pour 30 %.
 - La **production annuelle de déchets ménagers est de 553 kg par habitant dans notre région (+28 kg par rapport à la moyenne nationale), ce qui génère des coûts de gestion énergétique et économique élevés en amont et en aval.**
- ✓ **Freiner le changement climatique par des actions cohérentes, une mobilisation des territoires et une évolution des comportements.**
 - ✓ **Lutter contre le gaspillage et promouvoir une production réduite des emballages, des pesticides, des téléphones mobiles...**
 - ✓ **Investir nos villes et lieux de vie par une information sur les raisons de changer nos pratiques pour devenir plus sobres dans toutes nos actions de consommation.**

Observations, demandes, propositions

- **Lancer un grand plan** de formation / communication à la **sobriété et l'efficacité auprès de tous les acteurs** du territoire régional pour faire évoluer les comportements de manière positive et non punitive.
- Valoriser l'exemplarité à partir **d'initiatives locales et d'acteurs engagés** et résolus comme formidable levier de changement.
- **Promouvoir la réduction des dépenses** qui ne sont pas de première nécessité, au niveau des familles, des collectivités et des agences de l'État.
- **Remplacer la publicité incitatrice à la consommation** par des publicités visant l'intérêt général et le développement durable.
- **Coalition 6R** : Associer les **opérateurs et collectifs concernés pour mettre en œuvre la règle des 6R** (Réduire sa consommation, les déchets et les emballages en amont, Refuser les biens non durables, Réaliser localement, Recycler et améliorer le tri, Réutiliser en mettant notamment en place des consignes, Réparer).
- Soutien régional aux **Systèmes d'échanges locaux de biens et services**, au besoin avec l'aide de monnaies locales.

SOBRIÉTÉ, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ÉVOLUTION DES MODES DE VIE

ENJEUX ET OBJECTIFS

De nombreux scientifiques posent des diagnostics complets et alarmants.

Les solutions face au changement climatique relèvent de modifications des règles et de reprise en main de notre vie.

Le gaspillage des ressources domine nos sociétés : espaces (désertification), sols avec artificialisation importante en région, eau, produits agricoles et industriels, aliments, emballages, effondrement de la biodiversité (oiseaux, insectes, amphibiens, ...), numérique, transports, ...

La production annuelle de déchets ménagers est de 553 kg par habitant dans notre région (28 kg de plus que la moyenne nationale), ce qui génère des coûts de gestion énergétique et économique élevés en amont.

La santé publique est menacée par la profusion de substances chimiques disséminées et l'espérance de vie en bonne santé n'augmente plus.

Selon les seuls chiffres connus en région Centre publiés dans le Scénario NégaWatt/VENCVL début 2017, le potentiel d'économies d'énergie réalisable en activant le seul levier de la sobriété se situe à 20 %. Combiné à plus d'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables, il est possible de mettre en place le scénario «100 % d'énergie renouvelable en région Centre en 2050», voire d'y parvenir plus vite.

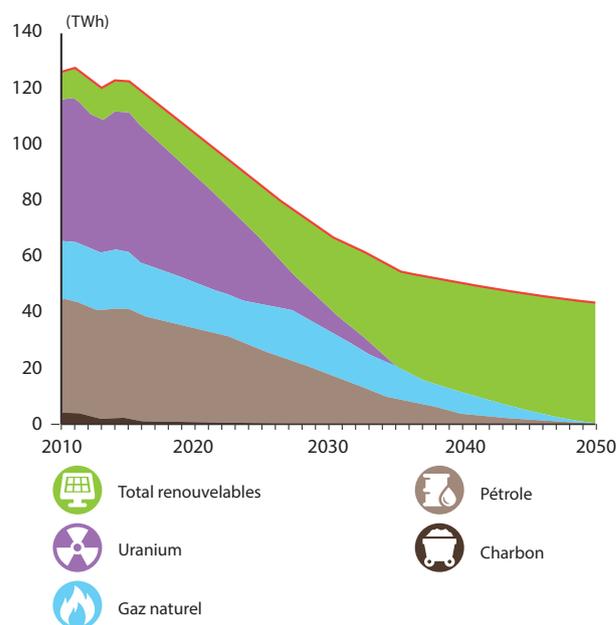


Figure 19 : Évolution des productions et importations d'énergie primaire par source, Scénario NégaWatt Régional 2017

Tous les secteurs sont concernés : habitat, industrie, agriculture, alimentation, mobilité.

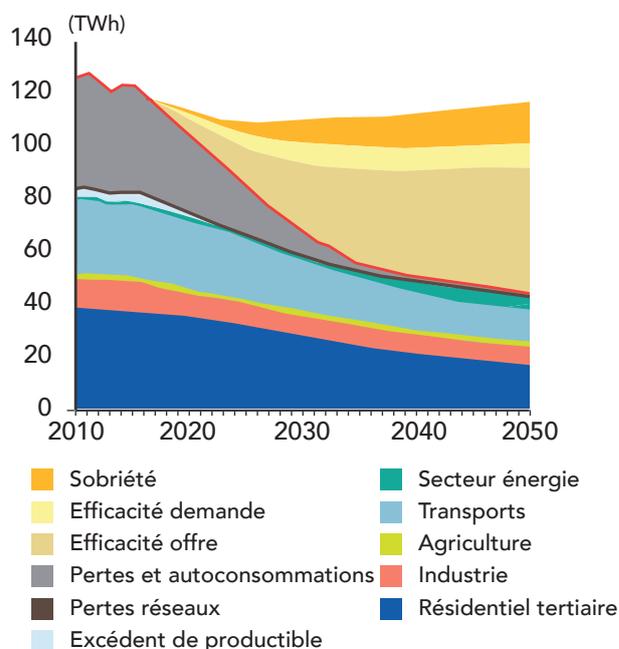


Figure 20 : Consommations d'énergie primaire par source, Scénario NégaWatt Régional, 2017

La sobriété énergétique s'appuie sur :

- La promotion de la limitation de la demande (réduction des emballages, pesticides, etc.).
- La réduction de l'utilisation de certains équipements, (veilleuses, éclairage, enseignes, ...).
- La mutualisation d'acquisition et d'utilisation des produits et des biens.
- La lutte contre l'obsolescence programmée et la publicité omniprésente pour l'offre de produits neufs : durabilité, réemploi, réparation, recyclage.
- La limitation et la mutualisation des déplacements.

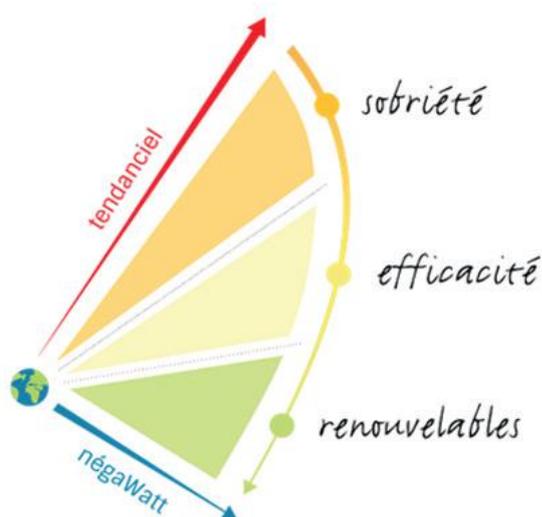


Figure 21 : Définition de sobriété, Scénario négaWatt, 2017

Freiner le changement climatique par des actions institutionnelles et citoyennes cohérentes, une mobilisation des territoires et une évolution des comportements.

Chaque citoyen, comme les acteurs économiques et institutionnels, peut agir à son niveau et selon ses moyens pour réduire sa consommation :

- Réduire les achats neufs impulsés par la publicité en conservant des produits réparables ou encore utilisables.

- Limiter les vacances ou loisirs trop fréquents et à longue distance nécessitant l'emploi de transports aériens ou maritimes.
- Réaliser des investissements pour réduire sa consommation énergétique.

Le système économique dans lequel nous sommes va à l'encontre de la sobriété énergétique : chaînes de production mondiales, délocalisations, accords de libre-échange défavorables à l'environnement, incitation à la croissance, publicités imposantes dans l'espace public faisant la part belle à la consommation et au jetable, qui seraient le symbole du bien-être.

Enfin, il convient de s'attacher à la **formation de toutes et de tous** pour que chacun agisse à son niveau et solidairement, sans se tourner uniquement vers la puissance publique territoriale ou nationale.



Figure 22 : Slogan « Extinctions Rébellion »

OBSTACLES À LEVER, LEVIERS À ACTIONNER, ACTEURS CONCERNÉS

Les obstacles sont multiples,

systemiques, sociologiques, psychologiques.

Le changement climatique, qui n'est plus contesté, fait peur,

des défenses naissent et une information trop anxiogène va être occultée. La croyance que nous allons en sortir (en particulier grâce à la science ou à une croissance plus verte) est forte, ce qui conduit à laisser croire que les effets du réchauffement ne se feront sentir que dans un futur lointain.

Les freins économiques et institutionnels sont réels :

entreprendre des travaux de rénovation dans l'habitat individuel ou les copropriétés représente un investissement très lourd, même si la volonté est présente. Les systèmes d'aide sont peu lisibles, complexes et instables.

Pour agir solidairement et efficacement, la mise en place de règles plus strictes d'urbanisme, l'éducation et la sensibilisation à la transition dans les écoles, les services publics et sur les lieux de travail et de consommation doivent permettre de développer un esprit critique, d'analyser les mécanismes qui engendrent les inégalités et la destruction de l'environnement, de connaître les expériences réussies et d'appréhender les alternatives pour s'y engager.

Un premier levier à actionner

serait que les lieux de vie soient investis par une information sur les raisons de changer nos pratiques pour être plus sobres dans nos actions de consommation.

Les collectivités devraient également promouvoir des aires de réemploi d'objets ou d'équipements, des lieux associatifs ou d'entreprises pour la réparation de biens, ou des commerces proposant l'achat de produits favorisant le principe du « zéro déchets » et de « basse technologie ».

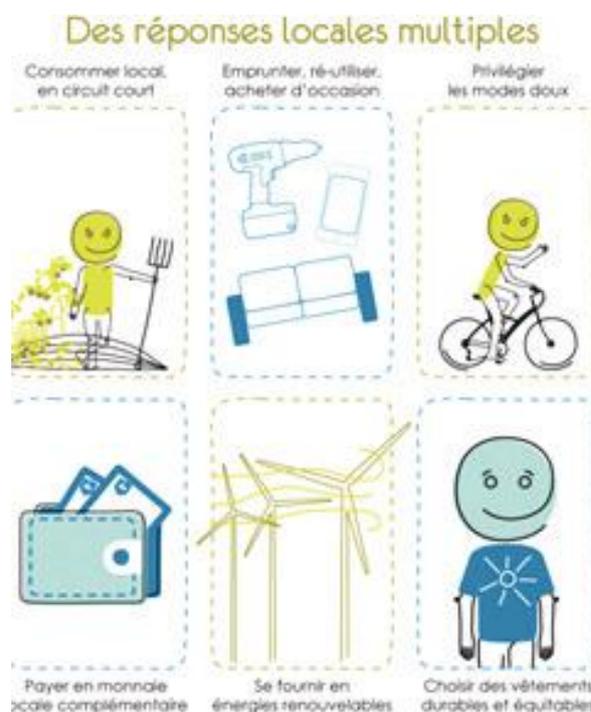


Figure 23 : Visuel proposé par les « écolo Humanistes » dans le cadre d'une action « Comment sauver la planète et son compte en banque » (méthode BISOU)

Un second levier est l'exemplarité

à partir d'initiatives locales et d'acteurs engagés et résolus, est un formidable levier de changement. L'action individuelle peut servir d'exemple ou d'inspiration si elle est rendue visible.

La mise en place, sur la base du volontariat et de budgets participatifs en 2020/2021, de comités «COP régionale» dans les collectivités, établissements scolaires, réseaux associatifs, entreprises... permettrait de faire du lien, de valoriser les engagements et les expériences et encouragerait d'autres acteurs à passer à l'action.

IDÉES-FORCES ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

Les actions liées à la sobriété, à l'efficacité et au changement de mode de vie doivent reposer sur une approche collective, participative et intégrée.

Un grand plan de formation / communication à la sobriété

et à l'efficacité auprès des acteurs du territoire régional pour faire évoluer les comportements de manière positive et non punitive.

Ce plan mobilisateur s'appuierait sur les structures existantes, telles que les associations, écoles, organismes promouvant la transition énergétique (ADEME, Confédération Paysanne, Objecteurs de croissance, associations de l'environnement et lutte contre la pauvreté), en utilisant les supports de communication apportant des informations d'intérêt général.

Parmi les sujets possibles, on peut citer :

- Formation à l'utilisation d'un potager, à la pratique de cuisine végétarienne et du compostage, par des cours de la maternelle à l'université.
- Utilisation de produits alimentaires en vrac, locaux, bio.
- Mise sur le marché de biens réparables, de pièces de rechange sur le long terme, création de lieux de réparation ou de réemploi en lien avec les acteurs économiques.
- Suppression de toute publicité non éthique et non durable.

- Réorientation de toute aide exclusivement vers le développement durable, suivi par un comité neutre et paritaire.

Réduction des emballages, tri des déchets, consignes

Nous proposons que, à l'initiative du Conseil régional auprès des collectivités organisatrices et des délégataires, des actions de sensibilisation et de réduction en amont des emballages de toute nature, d'amélioration du tri des déchets et de mise en place d'un dispositif de consigne de récipients en verre, en plastique ou en aluminium.



Figure 24 : Le bon réflexe du tri

La valorisation des biodéchets peut être accrue par la production d'énergies renouvelables telles que méthanisation, granulés de bois à partir de déchets de biomasse.

Plusieurs associations indiquent que des collectivités ayant réalisé des investissements pour trier au mieux les déchets de leurs concitoyens sont en difficulté pour les amortir. Nous proposons d'accompagner les collectivités pour **facturer le traitement des ordures ménagères proportionnellement au volume produit par chaque ménage et à l'effort de tri réalisé. Cette règle pourrait être étendue à la consommation d'eau et d'énergie.**

Coalition 6R : Associer les opérateurs et collectifs concernés pour mettre en œuvre, dans la région la règle, des 6R (Réduire sa consommation, Refuser les biens non durables, Réaliser localement, Recycler, Réutiliser, Réparer) structurerait la démarche.

Le dispositif « Défi Familles à Énergie positive » a besoin d'un second souffle dans notre région. Une réflexion est actuellement en cours qui devrait aboutir en 2020. L'idée du groupe régional qui travaille sur la modification du dispositif serait d'inciter les familles à étendre la sobriété énergétique et de consommation d'eau aux autres dépenses familiales : alimentation, déchets, mobilité et biodiversité.

Soutien aux Systèmes d'échanges locaux (SEL) de biens et services

Le développement de monnaies locales complémentaires aux SEL, contribuant à diffuser des compétences entre des citoyens, pourrait multiplier la réduction volontaire et organisée des consommations.

La mise en place d'un SEL pourrait comporter la mise à disposition de matériels d'usage quotidien, ou l'aide au développement de monnaies locales, permettant des échanges de services, de formations et de prêts ou dons de matériels, en soutenant des filières non-délocalisables.

Réduction des dépenses énergétiques

- **Un cercle vertueux** : réinvestir les économies d'énergie dans la transition énergétique en encourageant son application dans les contrats Etat et Région avec les collectivités.
- **Diminuer l'éclairage public** en jouant au mieux, en fonction de la saison, sur les durées d'éclairage nocturne, ainsi que les **éclairages privés** (commerces, bureaux) par négociation avec les syndicats professionnels des places

admissibles d'éclairage diurne et nocturne. Cette proposition d'action consiste tout simplement à faire appliquer la loi en s'appuyant sur le pouvoir de police des maires.



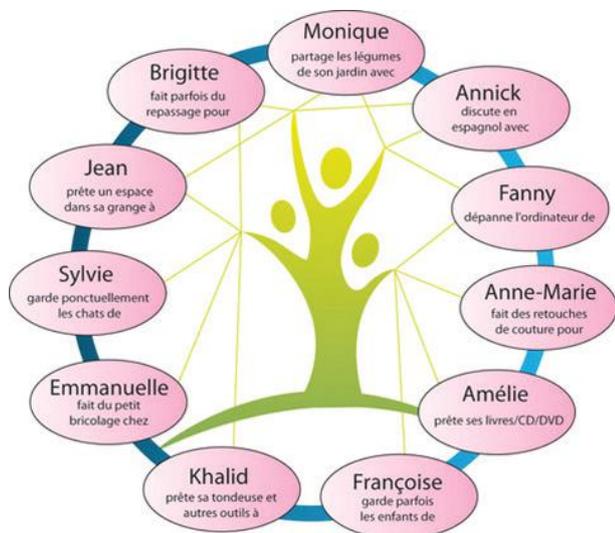
- Mettre en place une **modulation de la capacité** des bus, trams et trains en fonction des **plages d'heure de pointe** des usagers des transports.
- Coordonner à nouveau les horaires des bus repris par REMI en gare avec les trains Intercités.

ACTIONS ET TERRITOIRES EXEMPLAIRES À METTRE EN VALEUR

Le « SEL en Vendômois »,

créé depuis dix ans, est relativement actif. C'est une association (L.1901) dont les adhérents mettent des services (non professionnels), des savoirs et des biens disposition des uns et des autres. Il compte une petite centaine de membres et fonctionne avec une liste de diffusion où les membres formulent leurs demandes et leurs offres.

Les échanges sont « multilatéraux » : Martine garde tes enfants quelques heures, mais tu ne lui es pas redevable d'un service en retour. Tu peux prêter ta tondeuse à Marc, qui aidera Gisèle à accrocher ses rideaux.



Ces échanges sont valorisés dans une unité autre que l'argent : le « Ronsard » qui vaut 1 minute de prestations, quels que soient le service et les compétences.

L'association Dos d'âne

(Objecteurs de croissance en Vendômois) travaille sur différents axes économiques, sociaux et environnementaux : relocalisation de l'économie (une monnaie locale se met en place), lutte contre le gaspillage et promotion du recyclage, transition énergétique, encouragement à l'entraide et partage de connaissances.

L'association organise trois ateliers participatifs mensuels, les samedis après-midi. La Mairie prête un local à temps partagé avec d'autres associations :

Café-réparation : Entre 2/3 et 3/4 des objets repartent pour une seconde vie.



Atelier vélo : on y aide à entretenir son vélo et on récolte des vélos pour les remettre en état. Une réflexion est en cours sur le destin des vélos réparés actuellement donnés à des réfugiés.

Atelier couture : né il y a un an, il rencontre un succès croissant. On y encourage la fabrication de sacs en tissu pour les achats en vrac. On peut venir avec sa machine ou non car on en prête sur place.

Dos d'âne organise aussi des conférences-débats, des événements conviviaux et, de façon irrégulière, des **Zones de Gratuité** : le mot d'ordre est « Donne même si tu ne prends pas, prends même si tu ne donnes pas ». Elles rencontrent également du succès. Ce qui n'est pas pris en fin de journée est porté à la recyclerie.



UNE DEMANDE ET 4 ENGAGEMENTS MAJEURS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF RÉGIONAL

La convergence d'idées qui est la nôtre, les combats communs que nous menons nous ont conduits à nous engager dans le processus de la COP initié par le Conseil régional Centre-Val de Loire. Nous souhaitons que cette COP soit le point de départ d'une action résolue et durable des pouvoirs publics, action à laquelle nous apporterons notre soutien.

Concrètement :

Nos associations estiment que le système économique dans lequel nous vivons est très impactant vis à vis d'une démarche intégrée

de sobriété et d'efficacité énergétiques : les accords de libre-échange internationaux, le discours obsédant sur la croissance, les publicités dans l'espace public conduisent non pas à la sobriété mais à la consommation débridée, et à une société du tout jetable que nous refusons. C'est pourquoi nous demandons que les collectivités et l'État jouent mieux leur rôle de régulateurs et d'organiseurs de la vie économique, avec des moyens conséquents pour faciliter la prise de conscience sur la question climatique, afin de parvenir à une action collective massive indispensable.

1

Nos associations font de la question climatique une priorité, et elles s'engagent à y consacrer une part significative de leur activité, sous forme de temps de réflexion et de débat avec leurs adhérents, et sous forme de programmes d'actions correspondant à leurs spécificités respectives et à leurs intérêts communs.

2

Nos associations soutiennent le sens des propositions présentées dans le résumé figurant en tête de chacune des thématiques du présent Livre Blanc.

3

Nos associations sont prêtes à s'engager dans des coalitions opérationnelles inscrites dans l'accord COP et à répondre à d'éventuels appels à projets, sur tout ou partie des thématiques incluses dans ce Livre Blanc, chacune selon leur spécificité propre.

4

Nos associations s'engagent à soutenir et aider les collectivités qui souhaitent investir et mener des politiques publiques dans l'esprit des orientations de ce Livre Blanc.

SIX PRIORITÉS INCONTURNABLES POUR LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

1. Priorité à l'information, la participation et l'éducation du public

Le mouvement associatif demande que toutes les politiques publiques thématiques qui concernent la transition écologique et énergétique fassent l'objet d'un effort d'éducation et de participation majeur, effort sans lequel ces politiques seront vouées à l'échec. Le mouvement s'engage à participer à toute coalition d'acteurs réfléchissant aux voies et moyens d'améliorer la participation, l'information et l'éducation du public sur les questions de climat, de biodiversité et d'énergie.

2. Priorité à la restauration de la biodiversité et l'augmentation des surfaces en bio toutes cultures confondues

La restauration de la biodiversité qui menace la vie des sols, de la faune, de la flore et des êtres humains est un enjeu majeur. L'augmentation rapide des surfaces cultivées en bio y compris dans les grandes cultures et l'éradication de l'usage de pesticides chimiques sont nécessaires à l'amélioration de l'alimentation de tous. Le mouvement associatif s'engage à intégrer toute coalition d'acteurs appelée à réfléchir aux moyens à mettre en place pour concrétiser cet objectif.

3. Concrétiser les mesures permettant d'atteindre à terme l'objectif 100 % renouvelables en 2050

Le mouvement associatif remercie le Conseil régional et ses partenaires de s'être engagés dans la perspective «100 % renouvelables en 2050».

Il souhaite, entre autres, voir se concrétiser rapidement un appel à projets régional pour soutenir les collectifs porteurs de projets d'énergies renouvelables et les territoires en transition. Cet objectif implique à terme l'arrêt progressif des centrales nucléaires de la région, à étudier avec l'opérateur EDF et les collectivités concernées.

4. Priorité à la lutte contre l'étalement urbain et à la limitation des grandes surfaces périphériques

En l'absence d'outil foncier régional (EPF), des aides spécifiques doivent être mise en place pour que les collectivités puissent transformer les zones commerciales obsolètes, et créer une offre foncière permettant de loger les citoyens à proximité des agglomérations.

5. Priorité au rail, au vélo et à l'intermodalité

Avec mise en place d'une coalition entre associations d'usagers et autorités organisatrices de transports pour hiérarchiser les mesures à prendre à court terme.

6. Priorité à la sobriété / efficacité et à la réduction des dépenses non essentielles

La sobriété peut nous aider à gagner 20 % de nos dépenses énergétiques. Le mouvement associatif insiste pour que les économies générées par des comportements vertueux soient valorisées, dans un plan de communication élaboré par une coalition d'acteurs associatifs et institutionnel.

FÉDÉRATIONS ASSOCIATIVES SIGNATAIRES

- Le Mouvement Associatif Centre-Val de Loire
- La Ligue de l'Enseignement Centre-Val de Loire
- Virage Énergie Centre-Val de Loire et Berry
- ALTERNATIBA
- ANV (Action non-violente) COP21

ASSOCIATIONS DESTINATAIRES DU PROJET DE LIVRE BLANC

Nous avons reçu de nombreux courriers de remerciement en faveur de l'initiative « Livre Blanc associatif », ainsi que des courriers incluant diverses remarques que nous avons intégrées dans la présente édition datée du 25 février 2020. Les associations dont la liste suit ont été destinataires du document.

1000 et 1 partages - Ressourcerie	ATHENA	Collectif Oscar
Accoudéo	ATTAC 18	Collectif Touraine Climat
Accueil Paysan Centre-Val de Loire	ATTAC 41	Collectif Unis pour le Climat 18
ACIRAD	ATTAC 45	Collibris Orléans
ADAR Civam	ATTAC Touraine	Comité d'amis Emmaüs Blois
ADDEAR	Beaugency en Transition	Comité d'amis Emmaüs Romorantin
ADDEAR 41	Bio Berry	Comité d'amis Emmaüs Saint Laurent Nouan
ADEAR 28	BioCentre	Comité d'amis Emmaüs Salbris
ADEAR 45	Biodiversity	Compagnons bâtisseurs Centre-Val de Loire
ADEAR37	Bul de Momes	Compagnons d'Emmaüs
ADEARI	CAC 41 - Collectif Action Climat 41	Confédération Paysanne 18
ADIL - EIE de l'Indre	Campagne Glypho 41	Confédération paysanne 36
ADIL EIE Loir-et-Cher	CAUE Eure-et-Loir	Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire
ADIL EIE du Loiret	CAUE Loir-et-Cher	Couleurs sauvages
ALEC - EIE du Cher	CAUE de l'Indre	CPIE Brenne Berry
ALEC 37	CAUE du Cher	CPIE Touraine
AlterEnergie	CAUE du Loiret	CRAJEP Centre
ALTERNATIBA	CAUE Touraine	CRESOL
Alternative territoriale	CCAS Châteauroux	CROS Centre-Val de Loire
ANVC COP 21	CDPNE	Dos d'Ane
APMLC 41	CGT	Eco Hameau du Plessis
Approche paille	Châteauneuf sur Loire en Transition	Eco-Logis du Berry
Après Demain	Château'roule	Ecolokaterre
ARBOCENTRE	CitLab	EMMAÛS
Arborésciences 37	CIVAM de Valencay et du Pays de Bazelle	Emmaüs
ARDEAR Centre-Val de Loire	CIVAM du Carroir	Emmaüs Indre - Déols
Association de Développement du Transport Collectif en Touraine (ADTT)	Cléry Saint André en Transition	Emmaüs Indre - Le Blanc
Association de Veille Environnementale du Cher (AVEC)	Colibri 41	Energie blésoise
Association des Usagers de l'Eau de l'Agglomération de Montargis	Colibris Chartres	Energie Partagée
Association Echanges et Amitié : tous citoyens du monde	Colibris Dreux	Energies Citoyennes en Touraine
Association Etre citoyen de Mer (ECDM)	Colibris Senonches	Energies Citoyennes Renouvelables en Rabelaisie
Association Le Coquelicot / Collectif SOLHILAIRE	Collectif Agenda 21 Mareau aux Prés	Energies Vendômoises
Association Les Métairies du Pont Saint Michel	Mézières lez Cléry	ENVIROBAT Centre
Association Les Survoltés du Canal	Collectif Blés'Watt	Eure et Loir Nature
Association Reugny en Transition	Collectif Chinonais Environnement	Fédération des maisons de Loire
Association Saint Prest Environnement	Collectif Citoyen pour les Alternatives au Nucléaire	Fédération pour l'Environnement en Eure et Loir (FEEL)
Association Vie Environnement Respect Nature (AVERN)	Collectif de Dordives / Soleil Watts SAS	Festival des Alternatives Alimentaires
ATD Quart monde	Collectif EnRzon	FNAUT Région Centre
ATD Quart Monde Nogent le Rotrou	Collectif Indre en Transition-Monnaie locale	FR Civam Centre
	Collectif Jeune Chambre Economique de Montargis	France Nature Environnement Centre-Val de Loire
	Collectif Nous voulons des Coquelicots Indre	GABB 18

GABBTO	Ligue de l'Enseignement FOL du Cher	Secours populaire Fédération du Loiret
GABEL 28		
GABLEC 41	Loiret Nature Environnement	Secours Populaire Fédération du Loir-et-Cher
GABOR 45	LPO du Cher	SEPANT
Gâtinais en Transition	LPO Touraine	SOLIHA - PACT 37
GDAB 36	MAIF	SOLIHA 18
Graine Centre-Val de Loire	Maison Botanique	SOLIHA 28 - Espace Info Energie
Hommes et territoires	Maison de la Loire 18	SOLIHA Centre Val de Loire
Horizon permaculture	Maison de la Loire 37	SOLIHA de l'Indre
Il est encore temps Chartres	Maison de Loire 41	SOLIHA du Loir-et-Cher
Il est encore temps Orléans	Maison des énergies	SOLIHA Loiret
Incroyables comestibles 36	MGEN 36	Sologne Nature
Incroyables comestibles 37	Mon Cher vélo	Sortir du Nucléaire 41
Indre Nature	Monnaie locale du Berry - La Lignière	Sortir du Nucléaire Berry Giennois Puisaye
Info Vegan	Nature 18	Sortir du nucléaire Boischaux-Marche
Ingré-Ormes 2030	Nature'L	Sortir du Nucléaire Touraine
INPACT 37	Nous voulons des coquelicots	SOS Familles Emmaüs
Inpact Centre	Saint Amand Montrond	SPLF 45
Ki6col / Nous voulons des coquelicots Bourges	Observatoire Loire	SYKADAP
La Ferté Saint Aubin en Transition	Olivet en Transition	Terre de Lien
La Loire vivra	Orléans en Transition	UNAT Centre
La Maison de l'Eau	Perche Nature	Université Citoyenne du Val de Loire
La Presle 28	Préserv'action Terre & Littoral	Université Lettres et sciences Humaines, Département Géographie
L'Arbre Voyageur	Ressourcerie AAA	Orléanais (UCVLO)
Le Cabas	Ressourcerie Ateliers Ligé'terriens	URAF Centre
Le Mouvement Associatif	Ressourcerie Les Bonnes manières	URCPIE Centre-Val de Loire
Le panier Fermier	Restos du Cœur Loir-et-Cher	URIOPSS Centre
Le Relais 37	Restos du Coeur 28	UTOPIA 37
Le Relais Eure et Loir	Restos du coeur Cher	VELO41
Les 41 patates	SCIC Berry Energie Bocage	Vélorution Orléans
Les Incroyables Comestibles Bourges	Secours Catholique	Vespera
Les moulins Euréliens	Secours Catholique - Délégation du Berry	Vierzon Ville Vélo
Les Réjouys	Secours Catholique Eure-et-Loir	Vineuil en Transition
Les Restos du Cœur Cher	Secours Populaire - Fédération de l'Indre	Youth for Climate Orléans
Les Restos du Cœur Eure-et-Loir	Secours Populaire - Fédération d'Eure et Loir	Zone à Partager - Rivarennes
Les Restos du Cœur Indre-et-Loire	Secours Populaire - Fédération d'Indre-et-Loire	
Les Restos du Coeur de l'Indre		
Les Restos du Cœur Loiret		
Ligue de l'Enseignement Centre-Val de Loire	Secours Populaire-Fédération du Cher	

VOUS N'AVEZ PAS ENCORE ÉTÉ DESTINATAIRES DU LIVRE BLANC ?

Prenez contact : virage.energie.cvl@gmail.com



VOUS VOULEZ PRENDRE CONNAISSANCE DU LIVRE BLANC ?

Consulter le site de Virage Énergie Centre-Val de Loire :
www.virage-energie-centre-val-de-loire.fr

Si vous souhaitez un exemplaire papier et vous ne pouvez pas
l'imprimer, envoyer-nous un mail à l'adresse suivante :
virage.energie.cvl@gmail.com

LES PRINCIPALES ASSOCIATIONS DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE FONT DÉSORMAIS DE LA QUESTION CLIMATIQUE UNE PRIORITÉ, ET ELLES S'ENGAGENT À Y CONSACRER DU TEMPS DE RÉFLEXION ET D'ACTION. LE PRÉSENT DOCUMENT EST UN OUTIL DE TRAVAIL ET DE DÉBAT POUR LA MISE EN PLACE D' ACTIONS CONCRÈTES À L'OCCASION DE LA COP RÉGIONALE.

ENSEMBLE FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE

25 FÉVRIER 2020

Soutenu par la Région

